



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



# Recueil des Actes Administratifs

**Numéro 10 – 15/01/2024**

Préfecture de la Moselle

**Recueil des Actes  
Administratifs**

**Arrêtés reçus entre**

**le 15/01/2024 et le 15/01/2024**

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 15/01/2024.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.

Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

# Sommaire

## Préfecture - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

**Arrêté** - remplace le 2024/DCL/4-92 du 11/01/2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées des listes électorales dans les communes du département de Moselle.

## Préfecture - Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial

**Avis** - CDAC du 07/12/2023 (Rohrbach-lès-Bitche, SCI Rohrbach) Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) du 7 décembre 2023 (Rohrbach-lès-Bitche, SCI Rohrbach).

## Sous-Préfecture de SARREBOURG - CHÂTEAU-SALINS

**Arrêté** - N°01/CS/2024 du 11 janvier 2024  
Portant convocation du collège électoral de la commune de SAINT MEDARD les dimanche 3 mars 2024 et 10 mars 2024 pour procéder à l'élection de deux conseillers municipaux, et fixant les lieux, dates et heures limite de dépôt des déclarations de candidature pour chaque tour de scrutin.

## Direction Départementale des Territoires de la Moselle

**Arrêté** - arrêté préfectoral 2024-DDT-SERAF-UFC N°02 du 15 janvier 2024  
arrêté préfectoral 2024-DDT-SERAF-UFC N°02 du 15 janvier 2024 ordonnant l'exécution de tirs administratifs de sangliers sur les zones non chassées de la commune de Thionville jusqu'au 29 février 2024.

## Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Grand Est

**Arrêté** - N° 2023-DREAL-EBP-0184 du 27/12/2023  
Arrêté portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées

## Voies Navigables de France

**Arrêté** - n° 2024-01 du 12/01/2024  
portant déclaration d'abandon du bateau «Sarah et Louis» situé sur l'étang du Stock sur la commune de Rhodes

## Agence Régionale de Santé Grand Est

**Arrêté** - n° 2024-0286 du 11/01/2024  
Portant composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier de SARREGUEMINES

## Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle

**Arrêté** - Fermeture exceptionnelle au public - SIP de FORBACH  
Fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers de FORBACH

## Centre Hospitalier Spécialisé de SARREGUEMINES

**Décision** - AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU 02/12/2022  
Décisions administratives relatives aux soins sous contrainte et à la transmission de documents au Juge des Libertés et de la Détention

## Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Moselle

**Arrêté** - 2024/DS/001 du 12/01/2023  
portant modification d'habilitation justice de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Les Bacelles » à Metz, gérée par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA)

---

Arrêté remplace le 2024/DCL/4-92 du 11/01/2024

**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées des listes électorales dans les communes du département de Moselle.**

**Direction** : Préfecture - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

**Signataire** : Richard SMITH

**Qualité du Signataire** : Pour le préfet, secrétaire général

**Date de signature** : 11/01/2024

**Lieu de consultation du document** : DCL

**Date de publication** : 15/01/2024

---

**ARRÊTÉ**

n° 2024 / DCL / 4 - 92  
du 11 JAN. 2024

**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Moselle.**

Le préfet de la Moselle  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet en qualité de préfet de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n°2023 – A – 05 du 6 février 2023 portant délégation de signature de Monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** les propositions des maires des communes concernées ;
- Vu** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires de Metz, Sarreguemines et Thionville ;
- Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Moselle.

Fait à Metz, le 11 JAN. 2024

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général

Richard Smith

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ANCERVILLE	Eric CAILOTTO	Gérard WERNER	Didier BECHETER
ANTILLY	Caroline DEMUYNCK	Didier THIRY	Philippe STEIMETZ
ARGANCY	Pascal ETIENNE	Marie-Thérèse PERRIN	Danièle REYMOND
ARRY	Pascale KLEIN	Laetitia SAUTRÉ ép. VARNIER	Angélique NICOLAS
ARS LAQUENEXY	François DISPOT	Sylvain BERNARD	Robert THIRION
AUBE	Muriel PARACIEY	Jean-Paul HENNEQUIN	Jorick BARBIER
AY SUR MOSELLE	Sylvie RAYNAUD	Gérard DEVILLE	Jean KUCHLER
BAZONCOURT	Pascal BETTINGER	Michèle BOULOT	Xavier LOUYOT
BECHY	Sébastien ANTON	Joël RICHARD	Emmanuelle BARONE
BEUX	Laurent HEISS	Hélène FERRY	Laurent DUMET
BRONVAUX	Guérolé LEROY	Dimitri TOCHES	Julien PETIT
BUCHY	Stéphane WAGNER	Christine HENRY	Dominique KLEIN
BURTONCOURT	Bruno JAGER	Catherine GUILLIN	Jean-Bernard BEAUSEROY
CHAILLY LES ENNERY	Cyril GAILLOT	Roland PETIT	Céline GAILLOT
CHANVILLE	Alain FERY	Sylvain MASSING	Jeanine PYTKA ép. MARTIN
CHARLEVILLE SOUS BOIS	Brigitte CLAUSSE	Jean-Paul BROSSETTE	Luc LAMBERTS
CHARLY ORADOUR	Francis OBERLE	Valérie MARX	Solange GENDT
CHEMINOT	Aurélie GRANDJEAN	Gilbert MORHAIN	Claire FERRO
CHERISEY	Maxime QUENETTE	Adeline JALU	Pauline BECKER
CHESNY	Bertrand COULOMB	Olivier SPIQUEL	Véronique MALLINGER
CHIEULLES	Michel ARTISSON	Patrice GRIETTE	Régine DUBOIS
COIN LES CUVRY	Christine GANIER	Annie CORNILLEAU	Christiane KUNZ
COIN SUR SEILLE	Caroline WOLFF	Laurent VERDUN	Bernard BRAUN
COINCY	Stephane HARDY	Anne KAES	Jean Marc LINDER
COLLIGNY MAIZERY	Béatrice JASKULSKI	Jean-Louis BANNIER	Joseph ARTZER
CORNY SUR MOSELLE	Carole BRUSINI	Martine MARTIN	Evelyne KLEIN
COURCELLES CHAUSSY	Sandra ILLG	Jean-Claude CHENEVE	Elisabeth GUERARD
COURCELLES SUR NIED	Christian MEYER	Gérard SCHUTZ	Benoit DEMANGE
CUVRY	Karine HUMBERT	Alexis MATHIEU	Franck COSTA
FAILLY	Vincent SALVIONI	Philippe HENNEQUIN	Marie CHALTE-GESTER
FEY	Marc BERTIN	Laetitia RICHARD	Denis SEMIN
FLEVY	Céline BECKEL	Astride HUSSON	Gérard LALLIER
FLOCOURT	Loïc HOCQUART	Jean-Claude JEANMAIRE	Vincent COLLEONY
FOVILLE	Marcelle LOUIS	Bertrand POILPRET	Christian VIZE
GLATIGNY	Marie Louise HOUZELLE	Franck SAINT PAUL	Nadine RISSE
GOIN	Martine PELTRE	Sébastien KLINGLER	Gérard DEGRELLE
GRAVELOTTE	Aurélie LOUIS	Nathalie LEMOINE	Jacques RENAUD
HAUONCOURT	Evelyne SCHONG	Alain PELTRE	Sylvie CHEVREUX ép. MEHNEN
HAYES	Béatrice KASPAR FLORIO	Patrick GOSIK	Charles WACK
JOUY AUX ARCHES	Nathalie PREAUX	Gilles ROYER	Pierre PARADEIS
JURY	Yann RINALDI	Jean-Paul HOERNER	Jean-Claude LEIDINGER
JUSSY	Jean-Paul THIBAUT	Michèle THIBAUT	Denis VIOLLE
LA MAXE	Sandrine THOMAS	François BERGAENTZLE	Jean-Louis DOLLARD
LE BAN SAINT MARTIN	Marie-José HENNEQUIN	Aurore ROBIN	Jean-Claude DAVERIO
LEMUD	Bénito DI GIUSEPPE	Virginie ASSELBORN	Corinne GAROFALO
LES ETANGS	Eric FIORUCCI	Pierre HENRY	Gilbert SOUBROUILLARD
LESSY	Florence BLETTERER-FÉE	Alain ERHARD	Viviane LOSCH
LIEHON	Nicole BARBIER	Claudine SCHMITT	Christelle MARQUELET
LORRY MARDIGNY	Denis ROBIN	Pierre BOROWSKI <i>Suppléant : Anne-Marie NICOLAUS</i>	Guillaume ZECH
LOUVIGNY	Jocelyne LAPOINTE	Anne-Marie NICOLAUS	Maurice MEAZZI
LUPPY	Christine MÉGLY	Jean MANDIAK	Dominique ROBIN
MAIZEROY	Jean-Charles CHRISTOPHE <i>Suppléant : Jean-Michel DELOR</i>	Alain RATH	Anne LEIDELINGER
MALROY	Nadine WEBER	Charlotte ALBERT	Sylvain HENNEQUIN
MARIEULLES	Pascal THIERY	Philippe SCHAULI	Françoise GIROUD ép. MUEL
MARSILLY	Bernard WATRINET	Claudine LABRIET	Aminata ZIMMER
MEY	Marie-Claire DUMAS	Patrice BOURCET	Laurence CARILLET
MONCHEUX	Sylvie NIESSER ép. BURELLI	Isabelle SALWEY	Bernard LELORRAIN
MOULINS LES METZ	Michelle WIBRATTE <i>Suppléante : Monique SCHALLER</i>	Violette FAZZALARAI <i>Suppléante : Sylvie SCHALLER</i>	Marie BOURGUIGNON <i>Suppléant : Maurice KOUTNY</i>
NORROY LE VENEUR	Catherine LECUYER <i>Suppléant : Antoine ROSANO</i>	Gérard SCUMACHER <i>Suppléante : Marie-France GERMAIN</i>	Gérard GOETZMANN <i>Suppléant : Eric MELY</i>
NOUILLY	Jean-Claude BEULAGUET	Emile L'HUILLIER	Steve LAJUS
NOVEANT SUR MOSELLE	Guy LALLEMAND	Dominique MESSEIN	Huguette LECAQUE
OGY MONTOY FLANVILLE	Francis FRERY	Antoinette BASTIEN	Marylène BOURGUIGNON
ORNY	Frédéric PETAIN	Louis GUERQUIN	Olivier BOUCHÉS
PAGNY LES GOIN	Jennifer NALEPA	Laure BIGAREL ép. DEMANGET	Laurent PARACHINI

<b>PANGE</b>	Alain CRESCIMBENI <i>Suppléante : Stéphanie GILBERT</i>	Jean-Marie GAUTIER <i>Suppléante : Anita LADAIQUE</i>	Michel MEYER <i>Suppléant : René GANSTER</i>
<b>PELTRE</b>	Thierry WILHELM	Patrick JEANNOT	Annie LENZI ép. ROTHENFLUG
<b>PLESNOIS</b>	Corine HESSE	Christian HESSE	Nadine CARPENTIER
<b>POMMERIEUX</b>	Corinne SIDOLI	Yvan STANCZYKIEWICZ	Muriel ELIN
<b>PONTOY</b>	Nicolas BEGUE <i>Suppléant : Aurélien FRANCOIS</i>	Jean-Claude HELMER <i>Suppléant : Philippe JEAN</i>	Joëlle GUILLEMENET <i>Suppléant : Michel HERMENT</i>
<b>POUILLY</b>	Christine HAY	Bernard TAESCH	Roland LANG
<b>POURNOY LA CHETIVE</b>	Thierry WINGERT-DESUERT	Patrick HARAUX	Yvon CASTELLO
<b>POURNOY LA GRASSE</b>	Mireille MOLINARO	Bénédictte BEAUCOURT	Serge MOLINARO
<b>RAVILLE</b>	Denis DUCLERMORTIER	Karine REIN	Pauline VERDIGLIONE
<b>REMILLY</b>	Florence IVARS	Gilles NASSOY	Jean WEBER
<b>RETONFEY</b>	Stéphanie JACQUOT-BAGRE <i>Suppléant : Delphine RISSE</i>	Daniel LEPINE	Marie Louise VARNIER
<b>REZONVILLE-VIONVILLE</b>	Guy POUGET	Sarah PEZZUTTO	Muriel RENAUD
<b>ROZERIEULLES</b>	Annaïc'k BOOB	Jean-Marie GRASSE	Jean-Jacques FATH
<b>SAILLY ACHATTEL</b>	Marcel MATHIS	Jean-Paul ARNOULD	Alain HERBIET
<b>SAINT HUBERT</b>	Stéphane DI CASTRO <i>Suppléant : Aurélie DEMANGE</i>	Joël DELLINGER <i>Suppléant : Xavier RICHARD</i>	Céline DESMONET <i>Suppléant : Mathieu LORRAIN</i>
<b>SAINT JURE</b>	Danielle NONIN	Anne-Marie GIRARD	Mélanie BIEGEL
<b>SAINTE BARBE</b>	Gilles DUVAL	Evelyne BOLLINI	Marie-Anne SONCINI
<b>SAINTE RUFFINE</b>	Sylvie HAHN	Pierre GASPARD	Jean-Marc RIPPLINGER
<b>SANRY LES VIGY</b>	Albert TURRA	Fabienne PETIT	Christelle SAULNY
<b>SANRY SUR NIED</b>	Eliane MARCHAL	Valérie RIBETTE	Patrick BLOSSIER
<b>SECOURT</b>	Magali ARTICO	Jean-Louis ANDISSAC	Isabelle JOTTER
<b>SEMECOURT</b>	Jean-Jacques FAFET	Roland MASSON	Philippe HERKEL
<b>SERVIGNY LES RAVILLE</b>	Emmanuel DELALOY <i>Suppléant : François MARRION</i>	Denis MARRION	Sylvain WAGNER
<b>SERVIGNY LES SAINTE BARBE</b>	Ausilia PETER	Anne-Marie HEIB	Serge BATISSE
<b>SILLEGNY</b>	Gilles CARRE	Claude ROQUE	Muriel RABINEAU
<b>SILLY EN SAULNOIS</b>	Marie-Charlotte RENAUT	Stéphane CLAUSS	Véronique BROCHELARD
<b>SILLY SUR NIED</b>	Dominique LUBNAU	Nicolas OLEKSIUK	Bénédictte CHATON
<b>SORBEY</b>	Sylvain BARBIER	Marie-Paule WENCK	Gérard MULLER
<b>TALANGE</b>	Raphaëla RUMML	Alain DAUTRUCHE	Guy PASQUALOTTO
<b>THIMONVILLE</b>	Catherine GIRAD	Luc POMARAT	Sylvie POUCKET
<b>TRAGNY</b>	Colette HORY	Julien ERHARD	Coraline WELFRINGER
<b>TREMERY</b>	Jean-Luc LAUGEL	Julien BEMER	Christiane BESOZZI
<b>VANTOUX</b>	Valérie LEFEBVRE ép. MEYER	Denis NASSOY	Claude BELLET
<b>VANY</b>	Marie-Laurence RAWUNG	Olivier LOUIS	Judicaël NAUDÉ
<b>VAUX</b>	Hélène BOLOT	Roland SIMON	Henri SCHARFF
<b>VERNEVILLE</b>	Mathilde PETIT	Mireille MAURY	René PETIT
<b>VIGNY</b>	Claire GRUNDER	Amandine ZIEGLER ép. OSTERMANN	Jean-Patrick GLAD
<b>VILLERS STONCOURT</b>	Nicolas PAQUIN	Stéphanie HUMBERT	Jean-François LELLIG
<b>VRY</b>	Alan KELSEN	Georges TCHOULFIAN	Sabrina MISTRETTA ép. LEMOINE
<b>VULMONT</b>	Jean-Luc FELTIN	Vivien REHARDT	Véronique KELLER

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
AMANVILLERS	Christine RUFFA	Jean-Louis TAILLEUR	Patrick LEOMY	Martine LAZZARI	Bernadette LEROUGE
AMNEVILLE	Gabrielle ADAM	José GONZALEZ	Juliette HAAS	Xavier DIEUDONNE	Salvatore PARELLO
ANCY DORNOT	Jacky CHRISTOPHE	Sandrine JENOT	Emilie PASCAREL	Raphaël BARTHELEMY	Stéphane SUARD
ARS SUR MOSELLE	Maurice ASOLA	Martine CARRETTE	Martine DAVID	Eric GARDELLI	Victor CHOMARD
AUGNY	Pascal BAUQUÉ	Claude BERTSCH	Yves HUARD	Marie-Pierre COMPTE	David DI CIANNO
CHATEL SAINT GERMAIN	Jean-Marc DEVIN	Philippe AMBROISE	Françoise CHAYNES	Brigitte HOSTERT	Karine DYLEWSKI
ENNERY	Albert WALLECK	Amina DELEPORTE	Jean VIGNOLI	Pierre GUYON	Christine THILL
FEVES	Armand PATRIGNANI	Pascale SCHLATTER	Pierre SPINELLI	Daniel MASSENET	Joël VUILLAUME
FLEURY	Audrey BAUMANN	Nicolas CAUWET	Vincent LAURENT	Alain CHENOT	Marie CIURLEO
GORZE	Frédéric LEVÉE	Pierre LAURENT	Martine HOLDER	Thierry FLEURY	Justine FRANCK
HAGONDANGE	Anne-Laure MURA	Marguerite TAVARES	Thierry VECCHI	Jean-Luc LAMM	Fabienne RUSSO
LAQUENEXY	Yolande LANG	Rosario LEONARD	Pierre DIVOUX	Sylvain FRANZ	Pascal NURENBERG
LONGEVILLE LES METZ	Gérard VERNHES <i>Suppléante : Lara NEVALCOUX</i>	Karine ARNOUX <i>Suppléant : Manuel BROCARD</i>	Patricia TOSI <i>Suppléante : Stéphanie CHÂTEAU MULLER</i>	Anna KULINCHESKI <i>Suppléant : David VIVARELLI</i>	Sandrine BARBIERI <i>Suppléante : Martine LUTT</i>
LORRY LES METZ	Brigitte BINDER	Bertrand KENNEL	Eveline TENDANT	Nadine VERDON	Marie-Paule PETITQUEUX
MAIZIERES LES METZ	Mirella FORFERT	Pascal CAEILLETE	Serge BARBIER	Stéphane MEIGNEL	Francesco CARRELLI
MARANGE SILVANGE	Andrée PICCININI	Isabelle DUSCH	Jean-Claude BALTHAZARD	Valentin COQUIN	Philippe GASPARELLA
MARLY	Nathalie MOREAU	José MENDES TEIXEIRA	Laura GATTO	Karine LOUIS	Frédéric ROSE
MECLEUVES	Thierry BERTRAND	Sophie REMY	Gilles PIERLOT	Francis GIUDICI	Gilles COLLIGNON
METZ	Bernard STAUDT <i>Suppléante : Yvette MASSON-FRANZIL</i>	Michel VORMS	Corinne FRIOT	Charlotte PICARD <i>Suppléant : Jérémy ROQUES</i>	Marie-Claude VOINÇON
MONTIGNY LES METZ	Agnès VALLÉ <i>Suppléant : Patrice PHILIPPE</i>	Françoise DALLY <i>Suppléant : Gilles LASSAGNE</i>	Caroline GENSER <i>Suppléante : Clotilde CHAMBAUD-SCHVARTZ</i>	Irma VOLLMER <i>Suppléant : Bernard CAMPANI</i>	Jean-François SOMNY <i>Suppléant : Nadine SIMON</i>
MONTOIS LA MONTAGNE	Martial SPICK	Pascale DE MOURA	Olivier RACHIELE	Rocco BRONDEAU	Eric BOUDINET
NOISSEVILLE	Bernard DENIZART	Pierrette ROMERA	Claire MARSAL	Jean-François DUMONT	Benoit MATOT
PIERREVILLERS	Marie-Anne MULLER	Raphael SALOMON	Jean-Marie PELIZZARI	Jean-Luc GRAETZ	Nathalie ACCERANI
PLAPPEVILLE	Nicolas BRETNACHER	Anne FLUCKLINGER	Emmanuel PAUL	Michèle SARRON	Philippe PATCHINSKY
ROMBAS	Angélique MOLINA	José RUPPERT	Michel IAFRATE	Rose Marie NAPOLI ép. INTERRANTE	Josiane ELOY ép. GATTO
RONCOURT	Philippe ZAPALA	Stéphanie CHANEL	Julien ALONZI	Nicolas HOUEL	Guadaloupe ROMERO ép. ALONZI
SAINTE MARIE AUX CHENES	Dominique ROBERT	Marc SUBTIL	Christian RENKES	Nathalie DIDAT	Nathalie DA SILVA
SAULNY	Isabelle CHENEL	Evelyne IGLESIA	Thierry LAUBERTEAUX	Serge GOUILLAUD	Hervé LASSALAS
SCY CHAZELLES	Catherine KOCZANSKI	Claude BEBON	Marc BELEY	Jean-Jacques NEYHOUSER	Georges KRAUS
SOLGNE	Edwige TUAKLI	Jean-Claude BROUANT	François SIEGEL	Mariline THIEBAUT	Patrick GRYSAN
VERNY	Marie COLETTI	Johan PADE	Anne-Laure DUPRAS-OMARI	David BILLET	Pierre NOIROT
VIGY	Céline TONUS ERRIQUEZ	Franck CHIAPPA	Clarisse CHARLET	Sabine PARTICELLI	Hervé PRITRSKY
WOIPPY	Fatiha ADDA	Fabrice LHEUREUX	François MOREAU	Laurence BURG	Antony SPORMEYEUR

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ADAINCOURT	Eric SURLUTTE	Yannick JELEN	Gilles BEAUCOURT
ADELANGE	PIFFERT Benjamin	BOUR Mariette	FULLER Doris
ALTRIPPE	MOLTER Frédéric	ERBRECH Josyane	KONIECZNY Astrid
ALTVILLER	WEBER Denise	DERU Patricia	LOISEAU Sylvie
ALZING	Christophe GALLET	Julien FAUSTIN	Nicole EGLER née NANUS
ANZELING	SCHNEIDER Justin	MULLER Fabienne	BLIMER Jean-Marie
ARRAINCOURT	HESSE Laurent	SIMONET Laurent	SALZA Anthony
ARRIANCE	ROYER Marie-Christine	GUELARD Eric	PIDOLLE Denis
BANNAY	DUCAMIN Emile	STABLO Denis	GERARD Antoine
BARONVILLE	SARVER Simon	COUPERNOT Lucie	SCHARFF Marie-Josée
BARST	DE CIA Kathy	Maxime KOPP	LOUBET Pierre
BENING LES SAINT AVOLD	HUBER Denis	THIEBAUT Jean-Claude	BONIS Norbert
BERIG VINTRANGE	GIELNY Fabien	GIELNY Léa	LAUDWEIN Liliane
BERVILLER-EN-MOSELLE	GILLOT Jean-Claude	NIMESKERN Jérôme	DEIMER Fabienne
BETTANGE	Muriel CUGNET épouse GODART	Valérie SCHMITT	Denise MAGAR épouse KREMPF
BETTING	LINET FABIENNE	LEVICKI SYLVIE	TAIBBI MARTINE
BIBICHE	Jean-Pierre RICHARD	Delphine KIEFFER	Roger GERARDON
BIDING	BASTIAN Norbert	VAYSSETTE Gérard	THIL Pascal
BIONVILLE SUR NIED	VAYSSIERES Jean-Marie	SAGNARDON Marie-Antoinette	BECKER François
BISTEN-EN-LORRAINE	ZAPP Jean-Jacques	PINCEMAILLE Marie-Brigitte	DECHOUX Germain André
BISTROFF	MUNSCH Noël	KOENIGSECKER Germain	KARST Marie-Cécile
BOUCHEPORN	WEISSE Thomas	BOTT Alexandra	LOSSON Thierry
BOUSBACH	Patrick DEBES	Jean-Marie SCHWARTZ	Sylviane THIAVILLE ép. KIEFFER
BOUSTROFF	Aurélien NOEL	Joel THIS	Jean-Paul DOSDA
BRETTNACH	Jean Michel JULIEN	Denis STRAUB	Albert CADRA
BROUCK	Sonia MATHIEU	Antoinette BOUR	Léon ERHARD
BRULANGE	Johannes Edwige	Noel Annick	Mayot Danielle
CAPPEL	Sylvain HENRION	Frédéric TORLOTING	Yves GRAEFLY
CARLING	SCHAAB Claude	BOUR Evelyne née STABLO	ADIER Olivier
CHÂTEAU-ROUGE	HERMANN Anthony	WYPART Denis	IDOUX Christian
CHEMERY LES DEUX	EBERSVILLER Gérard	RICHARD Rémy	ROUBLIQUE Jean-Michel
COLMEN	JACOB Jean-Paul	RICHARD née KERBER Catherine	TRITZ Alexia
CONDE-NORTHEN	BERTRAND Jérôme	BAILLY Bernard	FEYDEL Jean-Marie
COUME	RESLINGER Valérie	GRESSET Bertrand	GRESSET Laurent
CREHANGE	LEIDNER Jonathan	SCHMITT Danielle	HOFFERT née HEIB Anne-Marie
DALEM	AREND Méliッサ	BOYON Yvonne	PUMA née MULLER Audrey
DALSTEIN	Jean-Pierre SCHOENENBERGER	Frédéric NOEL	Alain GUIBERT
DENTING	Jean-Claude JAGER	Serge AROLDI	Aloyse KALUS
DESTRY	BERNARD Gérard	MARIGHETTI née GILLET Martine	HOFFMANN née CANTENEUR Thérèse
DIESEN	KONIECZNY Virginie	KUNTZ Nathalie	COURS Edmond
DIFFEMBACH LES HELLIMER	Katia SCHIEL	Myriam MARTIN	Jérome MICHEL
EBERSVILLER	LEISHMAN Jean	FOX Daniel	MEYER Jean Luc
EBLANGE	Brigitte ADAM	Roland THIL	Jean-Marie REDERCHER
EINCHEVILLE	KIEFFER Sébastien	WENDLING Marion	MANGIN David
ELVANGE	Pierre ALBERT	Jean STOFFEL	Jean-Michel SIRKO
ERSTROFF	KANNENGIESSER Fabrice	FABERT Pascal	KEIP Monique
ETZLING	ADAM Marie-Rose	SAPINA Katia	GAMEL Jeannot
FALCK	RIGAUD Myriam	SAUER Audrey	ROLLES Cathy
FARSCHVILLER	KEMPENICH Michel	PHILIPPE Marie-Claire	TEMKTAOUI Amar
FILSTROFF	Marc RUSMANN	NENNIG Jean-Jacques	PLONTZ Gérard
FLETRANGE	COLARD Stéphanie	LEROUX Nelly	THIEL Solange
FOULIGNY	Gilbert SEIVERT	Rolande SIDOT	Bertrand PAYOT
FREMESTROFF	FORET Guillaume	MARX Gérard	THIL Bernard
FREYBOUSE	KNADJER Nicole	THISSE Myriam	BISCHOFF Fabienne
GOMELANGE	PAYSANT Yolande	SCHMITT Estelle	FISCHER Marie
GRENING	IFFLY ALFRED	IFFLY LEONIE	HENTZGEN ANTOINE
GROSTENQUIN	MAGRA Sonia	GROSSE Françoise	KEMPFER Anny
GUENVILLER	LEFEBVRE Sandrine	BOJOLY Jean	HAMMOUDI Sandrine
GUERSTLING	Françoise HESTROFFER	Marie Charlotte LAURENT	Fabrice SCHNEIDER
GUERTING	FEY Frédéric	STOFFEL Serge	MAREK Raymond
GUESSLING HEMERING	KLEIN Brice	BILTHAUER Jean-Patrick	BOUR Didier

GUINGLANGE	Nathalie DORY	Jean-Marie BURTARD	Fabien BEAUCOURT
GUINKIRCHEN	Jérôme LAGRANGE	Sylvie HALLEZ	Martine LAGRANGE
HALLERING	Lucie LACOURT	Kathleen STECKLER	Christian DIDOT
HAN SUR NIED	MARC HOUILLON	Noëlle DIDELOT	Nathalie BIRHANTZ
HARGARTEN-AUX-MINES	BOCK Colette	ALBERT Julien	BABEIX Georges
HARPRICH	HILLEN Gilbert	BARO François	ETIENNE Alain
HAUTE-VIGNEULLES	SAN MIGUEL Luis	THIL Annick	BARTHEL Jean-Luc
HEINING-LES-BOUZONVILLE	Matthieu TRITZ <i>Suppléant : Martial BARRE</i>	Christian TRITZ	Alain POEHR
HELLIMER	AUBERTIN Frédéric	HOUPERT David	REICHERT Guy
HELSTROFF	MICHELS Yves	BEAUSEROY Roger	CARME Philippe
HEMILLY	Christian ROYER	Claude KLEIN	Emmanuel DORY
HENRIVILLE	TROTTIN Georges	SCHEFFER Marie	TOUBA Marianne
HERNY	VILBOIS Kévin	BARDOT Jean-Luc	WURTZ Gérard
HESTROFF	SCHAD Sarah	OTT André	RICHARD Gervais
HINCKANGE	Laurent FRISCH	Mireille POINSAINT	Michel RELTIEN
HOLACOURT	Delphine HOELLINGER	Xavier SCHUSTER	Léna BRACCO
HOLLING	Julien GARINEAU	Stéphanie VALLIN	Joseph GRAFF
HOSTE	Sandrine ROSTOUCHER	Jean-Marie CARLES	Roger SCHWARTZ
LACHAMBRE	KHAM Aurélien	HAMANN Jean-François	BOULANGER Thomas
LANDROFF	Mme Hélène CLAISER	Mme Annick DALMARD	Mme Marie-Laure VINGERT
LANING	ROBIN Rémi	CHARPENTIER Corinne	CESAR Daniel
LAUDREFANG	GRIMMER Bernard	BERSWEILER André	SCHMITT ép DEFOSSEZ Sandrine
LELLING	Clarisse GLOWACKI	Roger PRIM	Vincent LANGBOUR
LEYVILLER	STEYER François	BECKER Angélique	NICOLAY Rémy
LIXING LES SAINT AVOLD	Nadine FRIEDRICH	Philippe MAGRAS	Jonathan POSSELT
MAINVILLERS	POINSIGNON Jérôme	LEY Robinson	POINSIGNON Rémi
MANY	BARDOT Norbert	KERBICHE Françoise	FRANCOIS Valérie
MARANGE-ZONDRANGE	CABOCEL Emna	ROXIN Mickaël	OLERON Adrien
MAXSTADT	Loïc DURR	Christian THISSE	André BOUSSER
MEGANGE	DUMONT Cyrille	BETTER David	GRANZOTTO Jacques
MENSKIRCH	Isabelle MARKUS	Yannick EVRARD	Nicolas MATHIS
MERTEN	Jean NAVEL	Pascal SCHOBER	Sylvia BOUILLY
METZING	MEYER Cyrille	DORN Julie	GOUGET François
MOMERSTROFF	Céline BAUER	Yves MULLER	Jean Victor BOUR
MORSBACH	TOURSCHE Rosaria	ROEDER Manuella	WOERTH Françoise
NARBÉFONTAINE	Eliane COSTA	Bernadette WAX	Louise GALLO épouse WOLFF
NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE	DÉROGENT Damien	LANFRIT Roland	STREIT Alexandre
NIEDERVISSE	MATINEUSES Maurice Marco	ALSFASSER Martine	ZIMMERMANN Bernadette
NOUSSEVILLER SAINT NABOR	WACK Anne	PHILIPPE Sylvie	RIDGEN Pascal
OBERDORFF	BIVER Patrice	STEF Josyane	STOULIG Gérard
OBERSISSE	LEININGER Christophe	ZOLVER Eric	REGGAM Nadir
OTTONVILLE	Christelle KURLIKOWSKI	Guillaume DORVAUX	Emeline DAILLY
PETIT TENQUIN	Patrick SCHMITT	Dominique SCHWARTZ	Christophe MULLER
PIBLANGE	MASSARO Gwenaël <i>FEBVAY Diane (suppléant)</i>	PARCOLET Dominique <i>MISCHLER Serge (suppléant)</i>	ZACCHINI Henry <i>RUBLER Benoît (Suppléant)</i>
PONTPIERRE	LEFTS Daniel	HAUSER Céline	DEHLINGER Evelyne
RACRANGE	Nicolas KARST	Gregory GNIECH	Nathalie BRANGBOUR
REMELFANG	Sandrine TEXIER	Aloyse PLUNTZ	Marlyse ENDSTRASSER
REMERING	TRITZ Virginie	SALMON née ZINGRAFF Peggy	MOHR Stéphane
ROSBRUCK	Astrid MOHR	Joseph TOSATTO	Gilbert COMPARON
ROUPELDANGE	THOMAS Caroline	GUILLAUME Patrick	CHAMPLON Christian
SAINT-FRANÇOIS-LACROIX	DOERR Sylvie	BALDELLI Jean-Pierre	HESSE Irène
SCHWERDORFF	Claudine DIVO	Yvette MICHEL	Jean-Paul PIGNON
SEINGBOUSE	Christine GREBIL	Jean-Michel KIRCH	Roland KINNEL
SUISSE	PICHON Patrick	FLEUR Julien	KLEIN Jean-Luc
TENTELING	Jules WILLMANN	Anne-Marie SCHMITT	Alain BOURRY
TETERCHEN	GUILLAUME Georges	SIEGER Jean-Daniel	JOURNOT Yann
THEDING	BAUMANN Frédéric	KOENIGSECKER Gaston	FLAUSSE Anne née FORMERY
THICOURT	Mathieu BRIESCH	Salvatore MANELLA	Benjamin EVRARD
THONVILLE	Christelle KIEFFER née FEIL	Sylvia REICHERT	Noémie STERN
TRITTELING-REDLACH	BONAN Marie-Christine	SCHAEFER Odile	GIUDICI Michel
TROMBORN	Norbert KIEFFER	Roland ARNOULD	Louis CRAUSER

<b>VAHL EBERSING</b>	MAIRET Marie-Joëlle	BOUR Thierry	FRANKE Aline
<b>VAHL-lès-FAULQUEMONT</b>	FIEVET Aurélie	WOJCIECHOWSKI Barbara	PIERRARD Gilbert
<b>VALLERANGE</b>	CALTE Jean-Louis	LAGAUW Brigitte	BONICHOT Michel
<b>VALMUNSTER</b>	Julien WILZER	Sonia PERRINO	Marylène VENNER
<b>VARIZE-VAUDONCOURT</b>	Anne-Marie HARTARD	Jean-Marie MICHALIK	Bernard COLLIOT
<b>VARSBERG</b>	Anne-Christelle TERLIZZI	Roland THIL	Laurent BECKER
<b>VATIMONT</b>	HOPPE Pascaline	GUEUSQUIN Eric	LAUDET Marie-Christine
<b>VAUDRECHING</b>	HIPPERT Christelle	BECKER Bernard	CAPUTTO Michel
<b>VELVING</b>	Laura ARNOULD	Gérard FISCHER	Claudine BECKER
<b>VILLER</b>	MANQUE Pascal	STEINMETZ Patrice	GAUTIER Marie, épouse TEULE
<b>VILLING</b>	KIFFER Bernard	SCHRAMM Roger	DANNER Odette
<b>VITTONCOURT</b>	Nadine GODART	Nadine GENSON	Evelyne ROEHM
<b>VOELFLING-LES-BOUZONVILLE</b>	Elodie FREUND	Patrick KESSENHEIMER	Gérard DAUENDORFFER
<b>VOIMHAUT</b>	COLLIGNON Eric	ARMELLIN Cédric	THONNON Brigitte
<b>VOLMERANGE LES BOULAY</b>	Patrick TUTIN	Yves JONCQUARD	Elisabeth KIHN BACK
<b>ZIMMING</b>	ROEHR Gilles	DREXLER Gabriel	GEROME Joseph

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
ALSTING	WEISLINGER Jean-Léon	WAGNER Patrice	ALLARD Manuel	MEYER BOUDRAA Martine	FLAUSS Beatrice
BAMBIDERSTROFF	Pascal SAUDER	Vanessa PETOLAT	Jérémy PENNERAD	Fabian LINDEN	Pierre-Yves ZIMMER
BEHREN LES FORBACH	BARDOT Nicole	NATALE Calogéro	VIRCI GLIO Giuseppe	KOPP Maria	VANGELISTA Joanna
BOULAY-MOSELLE	MAGARD Christian	KRIKAVA Anne	DE PINDRAY D'AMBELLE Sabrina	TEXEIRA José	MAATAOUI El Houcine
BOUZONVILLE	OUAZANE Isabelle	SCHNEIDER Stéphane	REBERT Matthieu	GOELLER Esther	AUBIN Marie-Christine
COCHEREN	DE CHIARA Louis	BOUTET Anne-Marie	KELLER Nadine	QUAI Aurélie	KREMER Samuel
CREUTZWALD	KONIECZNY Jean-Claude	SCHLICHTER Elfriede	DE SANTIS Stéphane	BENDER Gérard	CAMI Khouria
DIEBLING	SIEBERT Christine	ZINS Maria	DURSUN Marie	KOMLANZ Elisabeth	OLIVERO Mireille
FAREBERSVILLER	ANANICZ Marie-Jeanne <i>PODBOROCZYNSKI Julien (suppléant)</i>	FRANGIAMORE Françoise	RUSSELLO Marie	PIESTA Sylvia <i>ESTRADA Jonathan (suppléant)</i>	BAHFIR Karim <i>MILOTO Mario (suppléant)</i>
FAULQUEMONT	PEZZA Félix <i>Suppléant RIOTTE Dominique</i>	LECLERE Eliane <i>Suppléant BOUL Stéphanie</i>	DUPONT Jean-Luc <i>Suppléant MARION Lilian</i>	PETRY Philippe <i>Suppléant SOUCHON Diider</i>	LAINÉ Valérie <i>Suppléant DYDUCH Héléne</i>
FOLKLING	MEGEL Marie-Angèle	HOULLE Eliane	WAGNER Philippe	GAMEL Véronique	SIEBERT Jérôme
FOLSCHVILLER	JAKSH Marthe	BESCH Daniel	DALIA Giovanni	BOYON Giovanna	ENGEL Xavier
FORBACH	SCHULLER Renée	NOWAK Evelyne	LABIS Emmanuel	KORINEK Gersende	BOUR Raymond
FREISTROFF	LEONARD Armand	SMRECNIK Sylvie	ALBERT Frédéric	SIBILLE André	MULLER Daniel
FREYMING MERLEBACH	Josette TARALL	Jean-Jacques GRIMMER	Christine FISTER	Patricia MIHELIC	Stéphan ZIMMER
HAM-SOUS-VARSBERG	KLEMENC Bernadette	LICHNER Jérôme	BAUER Michel	HARTER Patricia	SCHILZ-HENNINGER Marjorie
HOMBOURG HAUT	SZCZYGLOWSKI Claudine née TRENZ	STOLL Marie Claire	DOMÉ Éric	SCHLICKLING Brigitte <i>Daniel PAVLIC (suppléant)</i>	FRIDERICH Pierre
KERBACH	CHOUFFEUR Serge	MULLER Barbara	AUFSATZ Lorène	CAZENAVE Michel	KOPP Martine
L'HOPITAL	Fabienne CHUDY <i>(suppléant Serge NAWROCKI)</i>	Nathalie LAGRANGE <i>(suppléant Jessica ISSA)</i>	Elodie FICHTER <i>(suppléant Tatiana URBANCZAK)</i>	Rita WENDLING <i>(suppléant Norbert DELESSE)</i>	Christophe GIL <i>(suppléant Marie SCHMITT)</i>
LONGEVILLE LES ST AVOLD	BLANG Marcel	RAGUENEAU née MANGIN Martine	GIMAY Stéphanie	NIMESKERN Patrice	LEMOINE Didier
MACHEREN	WOLLENSCHNEIDER Roland	CORDIER Yannick	CORDIER Gérard	SCHECK Christian	DEHLINGER Philippe
MORHANGE	CORDIER Jean	MARX Joëlle	FREY Véronique	PERNET Nadine	PARMENTIER Sylvain
OETING	MULLER Christiane	ZUSCHROTT Franz	WEBER Jean-Marc	DANN Daniel	THILLEMENT céline
PETITE ROSSELLE	ANTONINI Daniel	OBRINGER Roland	HOY Mandy	CIGNA Gaetano	KIEFER Blanche
PORCELETTE	THAUVIN Pascale	COLLMANN Jean-Luc	GENEVAUX Sandra	BAROTH Cosette	PFLUMIO Hervé
SAINT AVOLD	MALAMANE Hermine	HERBIVO Kevin	BOUCHENGA Najia	NACIRI Edahbia	CHAALAL Mohamed
SCHOENECK	Bernard MARQUIS	Brigitte OBERLE	Blandine JAECK	Alain PAULY	Amandine ANDREACCHI
SPICHEREN	MERTZ Sophie	DIETSCH Laetitia	GRADOUX Matthieu	TONNELIER Patricia	Malick Céline
STIRING WENDEL	DECKER Bernard	MULLER Suzanne	LEININGER Grégoire	TYRAKOWSKI née SPOHR Nadine	PFEFFER Kevin
TETING-SUR-NIED	LACK Miretta	GABEL Sandrine	ZIRN Olivier	MICHEL Mariannick	MELONI Emilie
VALMONT	Walter CAVALIERE	Patricia WINTER	Daniel PERON	Christophe REKAR	Sandra MONNEAU

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ABONCOURT SUR SEILLE	FLORENTIN Antony	BRUN Isabelle	OGIER Mélanie
ACHAIN	ALEO Sandrine	LITZENBOURGER Céline	HENRIOT Sophie
AJONCOURT	DONO Véronique	ROUERS Jean-Philippe	BUBAUX Anne
ALAINCOURT LA COTE	DAMAS Vincent	NICOLAS Clément	PERIGNON Nathalie
ALBESTROFF	MAKSIMOVIC Julie	PETRY Johanna	BOUCHAUD Thierry
AMELECOURT	LETTIERI Catherine	THAROTTE Renée	STOLF Jean-Pierre
ARZVILLER	KELLER Florent	KRUMMENACKER Jean-Paul	MARCHAL Albert
ASPACH	GENIN Christian	MUCKENSTURM Fabien	FIKUART Geoffrey
ASSENONCOURT	Mme Corinne HOFFMANN	Mme Sonia BOLDIZAR	M. Pierre RICHARD
ATTILLONCOURT	MATHIEU Nicolas	NASSAU Ida	MARQUET Denis
AULNOIS SUR SEILLE	BROQUARD Lisa	TIZIT Sabrina	PIHET Gérard
AVRICOURT	GUERIN Stéphane	SEYER Georges	LUTZ Daniel
AZOU DANGE	ANDRE Sophie	Monsieur KOZAK Francis	ROSE David
BACOURT	STEGNER Robert	THIRIAT Christine	PETRY Carole
BARCHAIN	Jean-Claude ROSELLE	MERCY Michel	JAMBOIS Lucien
BASSING	DAMAS Françoise	MONNIN Alexandra	RICHARD Claudine
BAUDRECOURT	RIBEIRO Danielle	ESLING Fabrice	GALLET Dominique
BEBING	Didier DEVIN <i>Suppléante : Kristina LEINEN</i>	Daniel MAZERANG <i>Suppléant : Jacques GRAFF</i>	Marie-José STEMART <i>Suppléant : Damien GROLL</i>
BELLANGE	CAMPADIEU Jeanne	LORETTE Danièle	ALBRECH Pierre
BELLES FORETS	M. FARDEL Yann	M. RECHENMANN Jean-Marie	Mme BLAISE Dorothée
BENESTROFF	WEILER PATRICIA	SAMSON LAURENCE	KASPRZYK MARIE-JOSE
BERLING	MAHDADI Jordan	GANGLOFF Richard	MULLER Micheline
BERMERING	ANTOINE Philippe	STUMPEL Marie-Michèle	DINQUER Pascal
BERTHELMING	Mr ROZAIRE Gabriel	Mr OBERLING Bernard	Mme PEIFFER Annette
BETTBORN	Eric VILLA	André KLEIN	Sabine STEIBEL
BEZANGE LA PETITE	RENET Dominique	PLEINERT Sabrina	COSSON Louis
BICKENHOLTZ	UNTEREINER Romain	BUSCHMANN Edgar	ELSENHORN Clément
BIDESTROFF	GODFROY-LANGLOIS Hélène	TILLY Véronique	BERRY Roseline
BIONCOURT	ANDRE Gérard	FLORENTIN Julie	HUMBERT Emma
BLANCHE EGLISE	ANDRE Pascal	COLLIN Benjamin	SCHLESSER Laurent
BOURDONNAY	MARIN Blandine	CHASSERY Michèle	ROUSSELOT Jean
BOURGALTROFF	BERNARD Kevin	HERBUVEAUX Olivier	ALLENDER Béatrice
BOURSCHEID	SCHWER Mickael	SAPIN Simone	METZGER Guillaume
BREHAIN	BUTLINGAIRE Frédéric	PEREK Tiphaine	COLSON Véronique
BROUDERDORFF	MATT Denis	GUERIN Jean-Jacques	PETRI Philippe
BROUVILLER	Pascal BEY	Blandine GOLDSTEIN	Françoise RAUCH
BUHL LORRAINE	Mme ROCHATTE Dorothée	Mme CHEVRIER Martine	Mme KLEIN Monique
BURLIONCOURT	RASMUS Eric	GERARDIN Christiane	RICATTE Sylvie
CHAMBREY	HOFFSTETTER Marie Pierre	NIDERLEIDNER Geroges	HABLIZIG Sylvia
CHATEAU BREHAIN	SILLY Marie-France	SIMON Matthieu	BAZZARA Fabrice
CHÂTEAU SALINS	NICOLAS Renée	POLAK Gérard	HERBERT Cécile
CHATEAU VOUE	HOFFMANN Thierry	PATE Isabelle	LINTZ Robert
CHENOIS	LEROUX Agnès	MOSER Monique	SANSON Conchita
CHICOURT	SIMONET Marie-Thérèse	FORET Patricia	RONFORT Gérard
CONTHIL	SCHREINER Jean Luc	FREY Bernadette	SCHAUBER Pascal Hervé
CRAINCOURT	DEBRIN Jean-luc	L'HUILLIER Christine Françoise	DE PAOLIS Sylvio marcel
CUTTING	JACQUOT Jacques	JACQUOT Céline	O'BRIEN Fergy
DALHAIN	CONTE LEA	RAUSCHER Malory	LANIEL CATHY
DANNE ET QUATRE VENTS	Fabrice SANTIAGO	Jacqueline BRAUN	Léonie DIBOURG
DANNELBOURG	THOMAS Marie Bernadette	SPITZ Gilles	TISON Joël
DESSELING	BENOIT Anny	MARTIN Delphine	MATZ Mélanie
DIANE CAPELLE	MAYEUR Denis	MAYEUR Michèle	GIAMPICCOLO Stéphane
DOLVING	MULLER Aurélie épouse SINTEFF	MARCHAL Alain	DUMONT Fabien
DOMNOM LES DIEUZE	AGOSTINIS Vincent	THIRION Alexian	THIRION Amandine
DONJEUX	TARRILLION Francis	KAFEL Myriam	VILMEN Marie-Christine
DONNELAY	BOURGUIGNON Joël	GROS Marie	HOFFMANN Jérôme
FENETRANGE	M STEBE Jérémie	Mme DASTILLUNG Sylvie	M DABERT Jean-Marie
FLEISHEIM	OSTER Béatrice	WALZER Régis	LANTER Nicolas
FONTENY	FRACHE Cédric	PELOUS Christelle	SCHUTZ Pauline
FOSSIEUX	RENARD Ophélie	BESSIERES Nicolas	GERMAIN Sabine
FOULCREY	MALGRAS Fabrice	HENRY Martine	DECKER Jean-Claude
FRANCALTROFF	CHÂTEAU Jean-Claude	DAMM Danièle	PALCZINSKI Marie-Françoise

FRAQUELFING	Tristan VOURIOT	Eric BENAD	Pascal SCHIED
FREMERY	LOPEZ Cyrille	POIVRE Isabelle	LENOIR Laurent
FRESNES EN SAULNOIS	RICATTE Xavier	DIDIER Daniel	BAGARD Christian
FRIBOURG	NOSAL Franck	FELTIN Daniel	KLEINE Nathalie
GARREBOURG	MILLET Nadège	BAER Jennifer	GEBHARD Fabien
GELUCOURT	TRAUSCH Sandrine	WEBER Camille	DAHDOUH Claude
GERBECOURT	SOMMER Jean-Claude	ENGEL Damien	DIMARCO Monique
GIVRYCOURT	MEYER Ludovic	SAUZER Alison	DRIGNY Martine
GONDREXANGE	DOMMINGER Joël	SPIELMANN Marcel	MANSUY-BONNETIER Sébastien
GOSELMING	Mme NOE Marie-José	Mme KELLER Christiane	Mme WAEHREN Stéphanie
GREMECEY	COLIN Isabelle	REGNIERE Maxime	PERNET Stéphanie
GUEBESTROFF	AMANN Isabelle	DAMAS Sébastien	CHATEAUX Véronique
GUEBLANGE LES DIEUZE	FILLINGER Pascal	GSELL Peggy	KUBLER Irène
GUEBLING	ERMANN Nathalie	BERNARD Pascal	REMILLON Christiane
GUERMANGE	BOUBEL Serge	FRANCOIS Nathalie	DINQUER Anne-Marie
GUINZELING	MITTELBRONN Serge	OLIVIER Mélissa	GERING Brigitte
GUNTZVILLER	ENGEL Agathe	Catherine FULPIN-LITSCHER épouse MASSERAN	Cindy SCHENKER épouse LEDIEN
HABOUDANGE	CLAUSSET Didier	BENOIT Jean-Marie	CATTELOIN Daniel
HAMPONT	BASTIEN Denis	QUENETTE Michel	MEYER Gérard
HANGVILLER	Claudia ANTONI	Fabienne Antoni	Astride ROEMER
HANNOUCOURT	GODFRIN Denis	BENUCCI Frédéric	MEYER Pierre
HARAUCCOURT SUR SEILLE	THERMINOT Noëlle	LOUIS Chantal	CATTENOZ Marie
HARREBERG	Françoise STENGER Suppléant : Gérard SCHOTT	Michel HIRTZ Suppléant : Elodie JACQUET	Olivier YAX Suppléant : José SCHLOSSER
HARTZVILLER	MOMBERT Jean-Claude	KUBLER Gérard	STENGER Modeste
HASELBOURG	GIRARD Didier	MARCHAL Noël	BOUR Patrick
HATTIGNY	ADNOT André	DURANT Sylvie	MORARDET Thierry
HAUT CLOCHER	BURCKEL Philippe	DE BORTOLI Alain	DEGRELLE Pascal
HELLERING LES FENETRANGE	GIRARDIN Etienne	LITTNER Yves	DINDINGER Pierre
HEMING	SCHNEIDER Nadège	JAEGER Cyrille	GANGLOFF Mathieu
HENRIDORFF	Jonathan KAISER	Patrick ISAAC	Régine TROMP
HERANGE	JACOB Bruno	LACROIX Christian	DILL Victor
HERMELANGE	Olivier ROGER	Sébastien BARBIER	Joël GASSER
HERTZING	Patricia SCHMITTAG	Marie KRIES	Nadine FRACHE
HESSE	Mme PREVOT Cécile	Mme POUILLY Monique	M. GEORGES Olivier
HILBESHEIM	SIMEON Philippe	MAZERAND Marie	BOURGEOIS Philippe
HOMMARTING	SCHMITT Martial	HERZOG Pascal	SCHNEIDER Gérard
HOMMERT	HOLTZ Serge	REISER Dominique	SITZ Christian
HONSKIRCH	BRUNNER Didier	MONSIEUX Marie	THISS Nicolas
HULTEHOUSE	ZIMMERAMNN MYRIAM	BERING DOMINIQUE	FOLTZ MARIE-NOËLLE
IBIGNY	NAGLE Cédric	DURANT Denis	GILLET Philippe
IMLING	MOZIMANN David	BECKER Véronique	TOLFI Sylvie
INSMING	BUHLER Thierry	WILHELM Emma	ZIMMER Jérôme
INSVILLER	FOULL Gérald	STOCKY Patrick	MULLER Valérie
JALLAUCOURT	LAUNAY Vincent	ROBIN Melissa	GANDAR Roger
JUVELIZE	MOUCHOT Sophie	AGOSTINIS Joël	BOHN Christian
JUVILLE	LELORRAIN Martine	CONTI Nicolas	GAUTRY Elise
KERPRICH AUX BOIS	MME HENRY Florence	M. GANTZNER Michel	M. LAPLACE Jean-Luc
LAFRIMBOLLE	ETIENNE Carole	HUCK Brigitte	KOCAK Ertugrul
LAGARDE	DUFRESNE Michel	BARTHEL Daniel	HAMANT Karine
LANDANGE	Pascale STEIBEL	Adelaide ARGANT	Jean-François CHIRURGIEN
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	POULAIN Marion	MALHOMME Thérèse	JACOB Frédéric Louis
LANEUVEVILLE LES LORQUIN	Jean-Yves NIMSGERN	Anne-Marie BRETON	Michèle THIELAND
LANGATTE	PAYEUR Vincent	MARCHAL Jean-Bernard	CHARON André
LANGUIMBERG	STEIBEL Gilles	WOLFF Pascal	BAILLY Martine
LEMONCOURT	PERNET Benoît	LAPOINTE Catherine	JODER Patrice
LENING	FEIERABEND Florence	DUMONS Claire	HOUPERT Hubert
LESSE	CURIN Claude	MOSER Julien	GOZE Elodie
LEY	BALAND Pacôme	BOURGUIGNON René	ROSES Gilbert
LEZEY	LETONDOR Damien	WOIRHAYE Laurianne	BLAISE Emilie
LHOR	FISCHER Antoine	FOLMER Pierre	KLEIN Denis
LIDREZING	DORT Arnaud	BRAUN DUREAU Sylvie	OYARZABAL José
LINDRE BASSE	BROQUARD Clément	FRACHE Daniel	SPICKER Hervé

LINDRE HAUTE	BREHAT Cyril	GUYON Isabelle	NOTIN René
LIOCOURT	GARIDI Aurélie	GIGOUT Emilie	BECCU Pierre
LIXHEIM	PIERRE Laurent	BLOCH Alfred	MAZERAND Denis
LOSTROFF	MITTELBRONN Sylvie	LOUDCHER Laetitia	BALLE Marc
LOUDREFING	TAMAGNI Nathalie	DIDON Gérard	COLLINGRO Pascal
LUBECOURT	TOUSSAINT FABRICE	FUNCK PATRICK	LOUE PASCAL
LUCY	BARBIER Pierre	DOLL Jean-Marie	Jérôme LANG
LUTZELBOURG	Fabienne HAMM	FROELICHER Roland	Claire HIESIGER
MAIZIERES LES VIC	DITSCH Frédéric	BOUCHY Doriane	DUMONT Christiane
MALAU COURT SUR SEILLE	THIBAULT David	GALBOURDIN Evelyne	JACQUEMIN Thibaud
MANHOUE	BASTIEN Jean-Marc	BECK Julien	SEDDINI Claire
MARIMONT LES BENESTROFF	FORELLE MéliSSa	ARNOULD Sylvie	TETU Coralie
MARSAL	THIRION Erwin	VANDENBERGHE Pauline	BERNARD Emilien
MARTHILLE	DUSSOUL Didier	(M.) HECTOR Dominique	MITTELBRONN Anne -Marie
METAIRIES SAINT QUIRIN	GULLY Nicole	VALÉRI Aurélie	MIGRAN Christel
METTING	SCHWITZER Grégory	STROH Christian	JACQUILLARD Francis
MITTELBRONN	Nicolas VOLKRINGER	Michel DREYS	Jean-Noël KLEISS
MITTERSHEIM	BERG CORINNE	JUNG ROBERT	BENEDIC MICHEL
MOLRING	HARLE Hubert	DI NARDO Stéphane	KASPAR Thibaut
MONCOURT	RAYEUR Quentin	NICOLAS Florian	RAYEUR Florine
MONTDIDIER	KRUSE SANDRA	BLAISE Francis	PFEIFFER Marie-Christine
MORVILLE LES VIC	SUWALA JEAN-FRANCOIS	RIBOULOT CORINNE	HALLER STEPHANIE
MORVILLE SUR NIED	HOUZELLE Gilles	BALANDA Henri-Paul	BELLOY Pascal
MOUSSEY	Mme Nelle HENRY	Mme Michelle SCHIRR	Mme Elodie LE CUDENEC
MOYENVIC	ROBINET Sylvain	ROUSSEL SIMERMAN Dominique	KOLLES-MIRGON Corinne
MULCEY	PIERRON Philippe	SCHLEININGER Anne-Marie	PIERRON Marisa
MUNSTER	IMHOFF Sophie	WARING Dominique	MANNIS Jean-Luc
NEBING	AYDIN Sükrü	BAUMANN Michel	GABRIEL Arlette
NEUFMOULINS	KONTZLER Vincent	MARCHAL Roger	RIQUET Marianne
NEUFVILLAGE	NOPRE-GILLET Huguette	ROCH Joseph	HARTMANN Linda
NIDERHOFF	BILLAT Catherine	OLIGER Liliane	PREGALDINY Danielle
NIEDERSTINZEL	NEUROHR Loïc	BAUER HERBERT	WIES YVONNE
NITTING	SIMON AURAY Virginie	OUDOT Marie-Reine	BECKER Jean-Pierre
OBERSTINZEL	MACQUET Sébastien	STEIBEL Raymond	SANCHEZ Stéphane
OBRECK	PETITJEAN Danielle	CANTENEUR Simone	CORBEIL Christophe
OMMERAY	BALEZO Estelle	BOUBEL Jules	BAUMANN Clémence
ORIOCOURT	GUILLAUME Etienne	ALBRIQUE Pauline	ROMAGNY Clément
ORON	MOUTY Hubert	KNOCHEL Marie	SCHNEIDER Marine
PETTONCOURT	SCHONDORF Thierry	BERTIN Karine	KARMANN Rachel
PEVANGE	OSWALD Marie-Josée	HAMANT Sandrine	CHATEAUX Edouard
PLAINE DE WALSCH	WEBER Sandrine	DERLER Gérard	WEISS Alfred
POSTROFF	OURY Fabien	WAGNER épouse HIRault Elisabeth	WEBER épouse HOLTZSCHERER Carine
PREVOCOURT	NOUGUES Brigitte	NICOLAS Raymonde	GIB Olivier
PUTTIGNY	MONSEL Damien	MELARD Brigitte	RONDO Jean-Paul
PUZIEUX	MULOT Benjamin	MULOT Anne Laure	NANTY Clarisse
RECHICOURT LE CHATEAU	André MARCHAL	Daniél PATE	Gérard KELLE
RENING	IGEL Denis	MEYER Florence	ROXIN Cathy
RHODES	MAILLIER Martial	CORSYN Véronique	MIDON François Xavier
RICHE	PHILIPPE Régine	LEDUC Virginie	PICHARD Stéphane
RICHEVAL	GALLOIS Mireille	MET Michel	VAGNER Marie-Hélène
RODALBE	SANNE Laetitia	GUERBER Nicolas	ANDRé Françoise
ROMELFING	HACQUARD Christelle	SINTEFF Paul	ZAENGER Nathalie
RORBACH LES DIEUZE	PETTER Cyrille	DUPRE Philippe	ESCOS Nathalie
SAINT EPVRE	SEMET Kelly	MAASER Pascale	DELACOUR Marie Paulette
SAINT GEORGES	OTT Jonathan	GILLIOT Jacky	DIEUDONNE Gilbert
SAINT JEAN DE BASSEL	RIVAT Aurélie	BOURGEOIS Sylvain	BENA Patrice
SAINT JEAN KOURTZERODE	SCHLACHTER Stéphanie	DOLLINGER Hélène	KLEIN Pascal
SAINT LOUIS	KREMER Rémy	TRAPP Valérie	KREMER Marie-Monique
SAINT MEDARD	BIET Marie-Louise	BRENEUR Patricia	STOCK carole
SAINT QUIRIN	KUBLER MONIQUE	OSWALD MARCEL	JOSIANE JAXEL
SALONNES	BADOC Alain	STOCK Jean-Pierre	MESSIN Etienne
SARRALTROFF	GEOFFROY Albert	KUGLER Bertrand	FILLINGER Jean-Marc
SCHALBACH	ANTONY Claude	BECKER Monique	FIEGEL Jean-Paul

<b>SCHNECKENBUSCH</b>	Eléna WINIGER	Marie-Christine LEYENDECKER	Isabelle HIRTZ
<b>SOTZELING</b>	SINS Marie-Andrée	RENAUD Béatrice	DESHAYES Alain
<b>TARQUIMPOL</b>	PEZET Benoît	SCHMITT Tristan	DREYER Jacqueline
<b>TINCRY</b>	BOURGUIGNON Patrick	DUSSOUL Myriam	NASSOY Alain
<b>TORCHEVILLE</b>	KONOPCZYNSKI Pascal	RITZ Guillaume	NEUMANN Blandine
<b>TROISFONTAINES</b>	Mr BOURGEOIS Paul	Mr DEREFINCO Jean-Pierre	Mme SCHIBY Muriel (née MAISSE)
<b>TURQUESTEIN BLANCRUPT</b>	Jean-Luc BARAZI	Joël DUVAL	Betty ROTH
<b>VAHL LES BENESTROFF</b>	PETITJEAN Nathalie	LALLEMENT Antoine	PELTRE Kévin
<b>VAL DE BRIDE</b>	DI BLASI Jean-Baptiste	MOUCHOT Mathieu	CREUTZ Thierry
<b>VANNECOURT</b>	MAYEUR Francis	RAMBOUR Pascal	VAUTRIN Alain
<b>VASPERVILLER</b>	ZAMMIT Nelly	ONTABILLA Henri	SCHLOSSER Martine
<b>VAXY</b>	CRAMATTE Christian	LEFEVRE Jacqueline	CEZARD Yvette
<b>VECKERSVILLER</b>	Emmanuel UNTEREINER	Marie-Thérèse PFEIFFER	STAHL Rémy
<b>VERGAVILLE</b>	MIRGON Dominique	AUGUTIN Patrick	ALBERT Véronique
<b>VESCHEIM</b>	Laurence ZIMMERMANN	Olivier SCHWERER	Claude HOFFMANN
<b>VIBERSVILLER</b>	SOMMER Emilie	SCHUSTER Catherine	HECKEL Ludovic
<b>VIC SUR SEILLE</b>	ROESS Emilien	MANSARD Georges	PILLOT Jean-Pierre
<b>VIEUX LIXHEIM</b>	PHILLIPPS Christelle	PFEIFFER Francine	SCHMITT Delphine
<b>VILLERS SUR NIED</b>	SCHMITT Sandrine	FOULE Roland	LEMALE Séverine
<b>VILSBERG</b>	Viviane ZENTZ	Evelyne DIETRICH	Georges WILHELM
<b>VIRMING</b>	PALAORO Sébastien	HENSIENNE Nathalie	PILMES Eric
<b>VITTEBSBOURG</b>	BERNARD Joseph <i>Suppléant : SCHMITT Fabrice</i>	HELDT Raymond <i>Suppléante : CLOSSET Marion</i>	ROSTOUCHER Pierre <i>Suppléant : PEIFFER Francis</i>
<b>VIVIERS</b>	ANTOINE Annick	LEJEUNE Bernard	CATHELINE Marie
<b>VOYER</b>	HAFFEMAYER Francine	BOLLE Julien	RAMM Pierrot
<b>WALTEMBOURG</b>	BARBARAS Alain	FREISMUTH Jean-Luc	PIERRE Patrick
<b>WINTERSBOURG</b>	Dimitri GERBER	SIMONE Madelaine	LANTER Céline
<b>WUISSE</b>	ILLY Christophe	VUILLAUME Michèle	GUELLE Pierre-Louis
<b>XANREY</b>	ROUSSELLE Sébastien	LHUILIER Michel	JORET Julie
<b>XOCOURT</b>	BELLOT Loïc	BANZET Lionel	AUMONIER Catherine
<b>XOUAXANGE</b>	Sandrine NOEL	Grégory FELLMANN	Elisabeth SCHOENENBERGER
<b>ZARBELING</b>	ROBINET Mathieu	THIRY Denis	VUILLAUME Christiane
<b>ZILLING</b>	CLEMENTZ Mathieu	GANGLOFF Chantal	SCHOTT Patrick
<b>ZOMMANGE</b>	GUILLAUME Jean-Claude	BONNENBERGER Hugues	GAILLOT Martine

Arrondissement de Sarrebour-Château-Salins  
Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de 1000 habitants et plus ayant plusieurs listes

<b>COMMUNE</b>	<b>NOM 1 Liste majoritaire</b>	<b>NOM 2 Liste majoritaire</b>	<b>NOM 3 Liste majoritaire</b>	<b>NOM 4 2ème liste</b>	<b>NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes</b>
<b>ABRESCHVILLER</b>	FOERSTER Françoise	DINCHER Vincent	ROUH Sandra	HERVIEU Brian	CHRISTOPH Marie-Chantal
<b>DABO</b>	DIEMER Hélène	CHRISTOPH Viviane	KNOLL Sylvie	SCHWALLER Michel	WEISANDO-RUFFENACH Dominique
<b>DELME</b>	FRANCOIS Francine	BERETTA France	GROSCLAUDE Xavier	LEDIG Christelle	BOURGUIGNON Stéphane
<b>DIEUZE</b>	BERDOUZI Lahcen	JACQUOT Anne-Marie	LOUIS Bernard	BAU Claudine	ESSELIN Christophe
<b>LORQUIN</b>	JACQUOT Bernadette	URBAN Isabelle	NOLL Nathalie	DUMOULIN Vanessa	RABY Séverine
<b>NIDERVILLER</b>	MICHEL Gérard	FRISSON Marine	ZIMMERMANN Marjorie	GINETTI Marie-Françoise	GUENAIRE Damien
<b>PHALSBOURG</b>	HILBOLD Denis	GERARD Manuela	MUTLU Nuriye	MEUNIER-ENGELMANN Nadine	PHILLIPPS Jérémie
<b>REDING</b>	MAZERAND Denis	GROSSE Isabelle	SCHWEY Josiane	UNTEREINER Alexis	HENRY Jean-Marc
<b>SARREBOURG</b>	DEHU Anne-Marie	KLEIN Roland	JEANDEL Antoinette	CLERGET Jean-Michel	FAIVRE Giuseppe
<b>WALSCHIED</b>	METZGER Patrick	BOURGEOIS Christophe	SCHIRMANN Dolorès	KRINER Arsène	GERARD François

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
BAERENTHAL	Martine BLANALT	Sylvie BOILLIOD	Ginette MULLER
BETTIVILLER	Marc SCHNEIDER	Béatrice FIERLING	Annick KLEIN
BLIES-EBERSING	Samuel SCHAFF	Nicolas ESCHENBRENNER	Christophe LUDMANN
BLIES-GUERSVILLER	Michel MANGA Marcel FRANTZ (suppléant)	Christian KANNY Jean Luc BOCK (suppléant)	Denise BOCK René SADLER (suppléant)
BOUSSEVILLER	Patricia GEROLD	Coralie GREFF	Denis BOURGET
BREIDENBACH	Julien WALKER	René FRENTZEL	GERSTNER-RIEWER Fabienne
EGUELSHARDT	François BOULIER	Solange GALVANI Sabine HENIUS (suppléante)	Benoît LETZELTER Bertrand BALDAUF (suppléant)
EPPING	Céline CHALL Emmanuel STAUDER (suppléant)	Raymond STAB	Emile SCHNEIDER
ERCHING	Bianca ROHRBACHER	Martial DORKEL	Richard BEHR
ERNESTVILLER	Virginie GRAZIANI	Patrick ALSWEH	Alfred BICKEL
ETTING	Manuel LOHMANN	Marielle HOFFMANN	Caroline KREMER
FRAUENBERG	Joseph HENRION	Monique PORTE	Antoine SCHWARTZ
GROS REDERCHING	Michèle DEHLINGER	Bruno LETT	Eliane ROHR
GRUNDEVILLER	Emmanuelle SCHILLE	Pascal WILHELM	Ludovic REISS
GUEBENHOUSE	Chantal HERGOTT	Marie Thérèse FELT	Claire WEYLAND
HANVILLER	Marie-Cécile FLECKINGER	Arthur OLIGER	Chantal AUDIBERT
HASPELSCHIEDT	Christian CROUVIZIER	HAGELSTEIN M-Astride	Maléna THIEL
HAZEMBOURG	Isabelle ZIEHL	Laurent BRULLARD	Dolorès MULLER
HILSPRICH	Huguette FRITZINGER	Jean-Luc HILPERT	Sabrina CUTIN
HOLVING	Alain KREMER	Christiane ROHNER	Lucien SCHWARTZ
HOTTVILLER	Jean-Marc ZIMMER	Elisabeth SCHNEIDER	Raymond STEINER
IPLING	Peggy FELD LUDWIG	Raymonde STARCK	Sylvain GANGLOFF
KALHAUSEN	Rébecca LAUER	Madeleine FREYERMUTH	Sarah PRANDO
KAPPELKINGER	Didier BLAISE	Jean-Denis BLAISE	Patrick SCHIVO
KIRVILLER	Martial HOELLINGER	Manon TAILLANDIER	Arthur GUICHARD
LAMBACH	DIMNET Sonia	Thérèse LEJEUNE	Armand STEBE
LE VAL DE GUEBLANGE	Denis SCHEIDT	Solange GEROME	Roland GERARD
LENGELSHEIM	Fernand FEITH	Candice DAUGS	Christian LETTMANN
LIEDERSCHIEDT	Emmanuel HEIMBURGER	Alexandra POIROT	Adeline THIEL
LIXING LES ROUHLING	Sophie ROJIC	Christian MALLICK	Laurence FERSING
LOUPERSHOUSE	Marie-Hélène LANG	Maxime BIENIEK	Julie METZINGER
LOUTZVILLER	Jérôme CHAMIGNON	M. Dominique BEHR	Henri STAUDER
MEISENTHAL	Cathy FUHRMANN	Fabrice ZEYER	M-Thérèse BIRCKER
MOUTERHOUSE	NIRRENGARTEN Céline	Jean-François SATTLER	Cédric REEB
NELLING	Stéphane CLEMENT	Jennifer ABOUT CAPLAIN	Emilie THIEL
NEUFGRANGE	Claudine BOSSI	Gérard SACRIPANTI	Christiane LEFEVRE
NOUSSEVILLER LES BITCHE	Frédéric WAGNER	Guillaume STENGER	Gilbert HEIM
OBERGAILBACH	Edmond BOGACZYK	Martial BRUCH	Delphine WADOWSKI ép. ROSAR
ORMERSVILLER	Corinne BECKER	Laurent FRUMHOLTZ	Claudine BECQUART
PHILIPPSBOURG	Luc RIEDINGER	Maurice STAMMLER	Gérard BALDAUF
RAHLING	Elisabeth BACH	Daniel SPAETH	Nathalie BACH
REMERING LES PUTTELANGE	Nadine VIGOUROUX	Joëlle ECHIVARD	M-Christine KARST
REYERSVILLER	Luc VAN DER MEERSCH	Odile KNOBLOCH	Gérard KOELSCH
RICHELING	Aurélie JOHANN	Marie France REBB	Jonathan ERB
RIMLING	David HEMMERT	Hervé MULLER	Virginie MEYER
ROLBING	Damien MAYER	Fabrice SCHFFMACHER	Mickael DENHEZ
ROPPEVILLER	Dominique BURGUN	Nathalie SCHNEEBERGER	Christiane ZAKRZEWSKI
ROUHLING	Michèle KANY	Muriel MULLER	Claudie GABRIEL
SAINTE JEAN ROHRBACH	Régis WILSIUS	Geneviève GRASSWILL	Catherine MARQUAND
SAINTE LOUIS LES BITCHE	Françoise SENGER	Joseph SCHAEFFER	Mickael STOLFA
SARREINSMING	Marcel ARNOULD	Lucien WAECHTER	Alain BEHR
SCHMITTVILLER	J-Jacques KIRCH	Julie HUBRECHT	Hélène BOUR
SCHORBACH	Paul KRIEDEL	Victor DOS SANTOS	Anne Marie OBRINGER
SCHWEYEN	Marc FISCHER	Nicolas MEGEL	Pascal HAUCK
SIERSTHAL	Camille OSWALD	Sébastien HUDLETT	Pierre SCHAEFFER
STURZELBRONN	Anais DUMENIL	Emmanuel LINDAUER	Laure DEBOMY
VOLMUNSTER	Pierre SCHAFF	Ginette HOUTH	Sylvie HECKEL
WALDHOUSE	Alexandre KIRSCH	Paul JOHANN	Enzo MARTINI
WALSCHBRONN	Anita ZIEHL	Adline DEMERLE	Michel CONRAD
WIESVILLER	Robin THALEZ	Yolande DROSS	André SCHASCHKOW
WITTRING	Pierre HERTZOG ZINS Stéphane MEYER (suppléant)	Gaston HERGOTT Raymond HUTH (suppléant)	Angela BOLITT Sandrine FERNANDEZ (suppléante)
WOELFLING LES SARREGUEMINES	Yannick ESCHENBRENNER Ludvine LASSERRE (Suppléant)	Gabrielle WOLMER Francis FREYERMUTH (Suppléant)	J-Jacques BRENON Martine NICKLAUS (Suppléante)
WOUSTVILLER	Véronique CLOSSET	Jean-Marie WEIBEL	Gustave BUBEL

<b>ZETTING</b>	Régis SCHLEGEL <i>Lahcène NACHI (suppléant)</i>	Estelle DEL BIANCO <i>Marie-Claire LE BORGNE (suppléant)</i>	Laure KIEFER <i>Emilie LETT (suppléante)</i>
----------------	--	---	---

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
<b>ACHEN</b>	Marilène LALUET	Viviane RIMLINGER	M-Joëlle ETLICHER	Charlène BOUR	Michel ROTHE
<b>BINING</b>	M-Cécile RONDIO	Julien LETT	Vincent FABING	Henri MUNSCH	Valérie MULLER
<b>BITCHE</b>	Cindy GROSS <i>François HUVER (suppléant)</i>	Stava BOUHADJERA <i>Virginie GODART (suppléante)</i>	Murat AKSU <i>Charles BERNHARDT (suppléant)</i>	Francis VOGT <i>Josiane NOMINE (suppléante)</i>	Erika DELPLANCKE <i>Pascal LEICHTNAM (suppléant)</i>
<b>BLIESBRUCK</b>	Catherine LANG	Olivier WEISSEND	Christian LERSY	Olivier FREYERMUTH	Rachel HENSGEN
<b>ENCHENBERG</b>	Bernard FATH	Laurence GAPP	Michel GASPARD	Fabien BUCHHOLZER	Corine KUGEL
<b>GOETZENBRUCK</b>	François ABEL	Christian BUCHHOLZER	Marcelle LANG	Adrienne FINK	Sandor DEAK
<b>GROSBLIEDERSTROFF</b>	Christophe HOY	Alexandra FETICK	Natacha SCHUSTER	Eric AMMER	Alain MAURER
<b>HAMBACH</b>	Anne-Marie GROSSE <i>Sabrina HOUVER (suppléante)</i>	Jean-Marie SIATTE <i>Marina PERRIN (suppléante)</i>	Damien CAPDEVILLE	Isabelle HOELLINGER <i>Laurent WURTZ (suppléant)</i>	Sandrine GADLER
<b>HUNDLING</b>	Alfred KELLER	Julien PYTKIEWICZ	Virginie FELD	Denis HESSE	Joëlle BECK
<b>LEMBERG</b>	Bruno MEUNIER	Tony LEDET	Frédéric MORIAN	Paul SCHAEFFER	Fabienne FUHRMANN
<b>MONTBRONN</b>	Marie Anne SCHNEIDER	Corinne NICOLAI	Carole STENGER	Anne JUNG	Charles PHILIPP
<b>PETIT REDERCHING</b>	Patricia NIRRENGARTEN	Vincent DERR	Laure REICHL	Marie-Jeanne SCHULLER	Michel BOTZUNG
<b>PUTTELANGE AUX LACS</b>	Raymond BERG	Isabelle MICHON	Pascal SCHNEIDER	Jean-Luc NEUMANN	Grégory MULLER
<b>REMELFING</b>	Alex NONN <i>Stéphane SCHROEDER (suppléant)</i>	Pascal BRANSTETT <i>Amanda DE ZORZI (suppléante)</i>	François WEBER <i>Benoît RAYMOND (suppléant)</i>	Bernard JUNG <i>Nadine MALLICK-HODY (suppléante)</i>	Etienne LOHMANN
<b>ROHRBACH LES BITCHE</b>	Bernard MUNICH	Stéphanie JODER	Pascal KARMANN	Arlette MEYER	Josianne NIEDERBERGER
<b>SARRALBE</b>	Alain RIFF	Pénélope HEYMES	Marie-Pierre MOURER	Marie-Laure MEYER	Patrick HINSCHBERGER
<b>SARREGUEMINES</b>	Marie-Thérèse HEYMES MUHR	Luc DOLLE	Nicole BOURESY-DORKEL	Marc FELD	François BOURBEAU
<b>SOUCHT</b>	Rose-Marie ZIMMERMANN	Patrick ZIMMERT	Denis SCHAEFER	François BUCHHOLZER	Rose FIORICA
<b>WILLERWALD</b>	Jean-Paul THIRIET	René HAFFNER	Françoise TERVER	Gilles JUNCKER	Christine KIEFFER

## Arrondissement de Thionville

ANNEXE

Membres de la commission de contrôle des listes électorales  
dans les communes de moins de 1000 habitants  
et les communes de plus de 1000 habitants avec une seule liste

Janvier 2024

COMMUNE	Délegué du conseil municipal	Délegué de l'administration	Délegué du tribunal
ABONCOURT	VANNIERE Jean-Luc	POUSELER Jean-Paul	KABER Jean-Louis
ANGEVILLERS	KAISER Jean-Baptiste	NOEL Norbert	ROSSI Georges
BASSE-RENTGEN	HENRY Adeline	SCHILD Dominique	KUPPERSCHMITT Gilbert
BERG-SUR-MOSELLE	MATTON Philippe	CADICI Romain	LEROY Dominique
BETTELAINVILLE	METHIA Yves	KUHN Julien	LENTZ Jean-Yves
BEYREN-LES-SIERCK	WALLERICH Alain <i>Suppléante OGER Isabelle (née SAVERNA)</i>	RISCH Guy <i>Suppléante LEICK Delphine (née COLLETTE)</i>	KREBS Denis <i>Suppléant BIVER Christian</i>
BOULANGE	LO PRESTI Carmelo	GRUHN Alain	IORIO Antoine
BOUSSE	BUCCI Joseph	PAULUS Roger	MATHIS Jean
BREISTROFF-LA-GRANDE	LEONARD Serge	DEMANGEL Eric	REMIER Grégory
BUDING	MARSCHAL Maryline	PETITFRERE Marie-José	DRONNE Jean-Luc
BUDLING	GUERDER Denis	MENTZER Laurence	MISCHLER Marie-Madeleine
CONTZ-LES-BAINS	SIMON Geneviève	BLUM Daniel	LUCAS Pierre
ELZANGE	KNIPPER Yann	ZECH Marie-Francoise	ZENNER René
ENTRANGE	JOURDAIN Yannick	MARION Charles	DEWILDE Corine
ESCHERANGE	DANNAY Monelle	NOEL Patrick	ROSSELET Gilbert
EV RANGE	AYROLE Joséphine	LESERT ALEX	GEORGELIN Mallory
FIXEM	MANCINI Michèle	GIORDANO Jean-Pierre	SCHNEIDER Evelyne
FLASTROFF	PIERRARD Vincent <i>Suppléant NADE Grégory</i>	BECKER Joseph	ROJCA Christiane
FONTOY	CAMOZZI Eveline	ZELLER Roland	GOLICZ Michel
GAVISSE	TEITGEN Pascale	KIEFFER Jocelyne	DUBOIS Anne-Marie
GRINDORFF-BIZING	GERARDON Stéphanie	SCHNEIDER Liliane	WAGNER Raymond
HAGEN	CHOLLEY Virginie	SCHWEITZER Didier	JANTET Sophie
HALSTROFF	NIEDERCORN François	KIEFFER Adrien	SOMMEN Béatrice
HAUTE-KONTZ	CORNIBE Gérald	HUMBERT Patrick	DELANZY Hervé
HAVANGE	LAUX Yves	FERRERO Anne-Marie	GINGER Bernadette
HETTANGE-GRANDE	GIACOMIN Quentin	GHEZZI née PIERRA Béatrice <i>Suppléant LAI Camille</i>	BELLEZZA Daniel <i>Suppléant BERGER Sylvain</i>
HOMBOURG-BUDANGE	BEAUCHESNE Michèle	WOFFLER Eric	COURLET de VREGILLE Chantal
HUNTING	GERARDY Louis	GUIRKINGER Gilbert	CHARLES Evelyne
ILLANGE	ACHARD Jean-Michel	BECKER Daniel	KLAINE Francis
INGLANGE	GRISO Alain	WALLERICH Alain	LUC Laurent
KANFEN	KAIZER Didier	HEHN Germain	NENNIG Patrick
KEDANGE-SUR-CANNER	AUBURTIN Chantal	AMY Pascal	THINES Jean-Claude
KEMPLICH	HODGSON Paul	JOLIVALT Cindy	HERTSCHUH Benoît
KERLING-LES-SIERCK	BERGER Laurent	DOSTERT Marc	SINDT André
KIRSCH-LES-SIERCK	CHARBONNIER Pascal	MALLINGER Clément	MALLINGER Clément
KIRSCHNAUMEN	VENNER Philippe	PASCUAL Mickaël	JOUANS Marie-Pierre Michèle
KLANG	CHEVALIER Gilles	HENNEQUIN Jeannot	CRIDEL Léone
KOENIGSMACKER	HEGUE Rose-Marie <i>Suppléante NEY Chantal</i>	FLORANGE Thierry <i>Suppléant FELLY Claude</i>	FELTZ Gilbert <i>Suppléant VATRY Hubert</i>
KUNTZIG	GILLAIN Séverine	QUETELARD Michel	WEBER Patrice
LAUMESFELD	FELD caroline	BOSSU Laurent	STEIN Denis
LAUNSTROFF	PICARD Laure	BORTOLIN Christian	KONNE Marcel
LOMMERANGE	SAUREN Pascal	HINCKER Michèle épouse DUDEK	RAUFASTE Jean -Jacques
LUTTANGE	GROSSE Valérie	WURTZ Viviane	ROTH Christian
MALLING	SABE Daniel	BEHR Norbert	LUZERNE Christian
MANDEREN-RITZING	BECKER Christophe	NIDERKORN Sandra	HEIN Claudine
MERSCHWEILLER	KONNE ép. NENNIG Christelle Thérèse	BIERLA Rémi Julien	PESY Christine Emilie
METZERESCHE	VOZZOLA Jean-François	ZIEMNIEWICZ Grégoire	MULLER Lucien
METZERVISSE	ZECH Romain	JACOB Mireille	CHRISTINY Gilbert
MONDORFF	HESSE Nathalie	METEAU Maria	KONTZ Nicole
MONNEREN	FRISING Carole	SCHMITT Michel	BECKER Martial
MONTENACH	JEUNET Daniel	SAUSY Joel	PREVOT Philippe
MOYEVRE-PETITE	NINFEI Gabriel	MARINACCI Louise	BRAUN André
OTTANGE	NOIRFALISE Myrèse	NEYEN Sylvia	AUBRICE Catherine
OUDRENNE	BIRCK Cyrille	ALTMANN Caroline	HIRTZ Pierre
PUTTELANGE-LES-THLLE	PFEIFFER Philippe	VAXELAIRE Olivier	PIROUX Marylène ép. WINKEL
RANGUEVAUX	PERERA Christian	BIGAREL Régis	SCHOSSELER Sébastien
REDANGE	PIRES DE MIRANDA Mathias	GASPARD Émilienne	GASPARD Jean-Luc
REMELING	GALGON Mathieu	ARNOULD Joëlle	WILLIG Sylvie
RETEL	VERCELLINO Bruno	BOCK Jean-François	MARET Alfred
RICHMONT	MONIER Dominique	VERBENA Jean-Guy	FRIGERIO Bernard
ROCHONVILLERS	JEAN Fabrice	SERGENT Guylaine	BOMBARDIER Serge
RODEMACK	LELONG Philippe	THILL Jean-Paul	TRETZ Casimir

<b>ROSSELANGE</b>	HENNEQUIN Michèle	GEORGET Michel	RIES Monique
<b>ROUSSY-LE-VILLAGE</b>	DA COSTA Brigitte	CLAUSSE Michel	BRIEF Grégory
<b>RUSSANGE</b>	GUIOT Catherine	ADMANT Claude	LARUE Bernard
<b>RUSTROFF</b>	SCHNEIDER Jean-René	HENNEQUIN Gérard	WITNAUER Jean-Michel
<b>SEREMANGE-ERZANGE</b>	FERRY Christophe	STRUB Maurice Marcel <i>suppléant BORGHERO Pierre Joseph</i>	TIBERI Jean Marie
<b>STUCKANGE</b>	LEININGER Véronique	SPALVIERI Brigitte	HINSBERGER Hubert
<b>TRESSANGE</b>	JACQUE Sylvain	PACI Josette	DAUBIE Jean
<b>VALMESTROFF</b>	HELPER Nicolas	THIRY Caroline	FRIES Marie
<b>VECKRING</b>	LAMBERT Lionel	SCHNEIDER Gilles	POESY Jean-Claude
<b>VOLMERANGE-LES-MINES</b>	LOPARELLI Corinne	PIVETTA Agnès	CLAUDE Nicole
<b>VOLSTROFF</b>	DROUIN Frédéric	SORNE Eliane	DITSCH Hubert
<b>WALDWEISTROFF</b>	GRIEDLICH Nicolas	SCHECK Grace	SCHANDLONG Marie-Claire
<b>WALDWISSE</b>	SABE Roger	GRUN Gérard	SOUR Sarah
<b>ZOUFFTGEN</b>	CAUQUY Marie-Astrid	BROSSAIS Valérie	ORNIELLI Joseph

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
ALGRANGE	ACER Berevan	IANNONE Patricia	WOJTYLKA Vincent	ADIAMINI Maximilien	CERBAI Jean-Pierre
APACH	RIVES Rachel épouse LELLIG	NONNENMACHER Stéphane	COLIN Julie	GUTIERES Patrick	CRIDLIG Laurence ép. HUME
AUDUN-LE-TICHE	ZANARDI Francine ép. BELLUCCI	HIRECHE Farid	REBIZZI Valérie	PEROGLIO-CARUS Laurence	JACQUIN Natacha
AUMETZ	RISSER Patrick	BICK Isabelle	DE PAOLI Stéphane	MORETTO Jacques	CHARY Pierre
BASSE-HAM	BLANVARLET Nathalie	BRAUNSHAUSEN Marjorie	BUDZYNSKI Sandra	GODARD-HEINTZ Nathalie	SCHLEMER Michel
BERTRANGE	ROUSSEY Alain	KRETTNICH David	FROGER Sylvie	ZIEGLER MARIELLE	JODIN Yolande
BOUST	DISTEL Julie	LAUTERFING Cyril	TROCHON ép. MUNSCH Catherine	JACQUES ép. SUK Hélène	RUSSO Charles
CATTENOM	CARON Jacqueline	MANSUY Jean-Luc	LEDIG Denise	FADI Hassan	JOSSET Béatrice
CLOUANGE	LICATA Angèle	IFFLI Emanuelle	MAILLARD Geneviève	LOPES Lucas	SOUIDI Mohamed
DISTROFF	CHRISTEN Meghann	CASAGRANDE Quentin	PASTOR Jean	GLAUDE André	SEDKI Emmanuelle
FAMECK	SCHLUTH Laurence	LIONELLO Djamilia	UCMAK Sedat	SPERANDIO Françoise	LOUIS Monique
FLORANGE	RAPP Alain	FRAULI Hervé	CHELBI Amar	HYM Anne-Marie	BAKA Seyyd Mohammed
GANDRANGE	WATIER ép. GOUTTES Jocelyne	LISI René	RECOUVREUR ép. ROSSI Laetitia	STEFF ép. LOMBARDO Carole	RANGONI Armand
GUENANGE	ROGER Dominique	SIEGWARTH Daniel	CHAMPION Sophie	BELKACEM Smaïl	BALLAND Eric
HAYANGE	HEIDMANN René	OHLMANN Brigitte	GASPARD Michel	CANOUIL Aurélien	AMBROSIN-CHINI Nathalie
KNUTANGE	BARONI Martine	BATTIATO Jeanne	DURRMEYER Nathalie	SZISZKA Richard	HISSEL Véronique
MANOM	GEISLER Gérard	BARONI Alice	PELTRE Stéphane	DIAS Bruno	BURY Sébastien
MONDELANGE	GROSJEAN Françoise	FRITZ Alain	TRIVELLATO Daniel	ALBANTI Virginie	VERNEL Grégory
MOYEUVE-GRANDE	LACAVA François	ROSAMILIA Silvio	SZYMCZAK Claire	BARTOLETTI Sacha	TIRLICIEN Roger
NEUFCHÉF	VIOT-STOFFEL Martine	FOSSATI Gisèle	DIONISI Antonio	SCHOSSELER Yves	CRISCENTI Jonathan
NILVANGE	SEIWERT Paul	BERGANTZ Johannita	DELLA NAVE André	BRIZZI Moreno	GEHIN Martine
RURANGE-LES-THONVILLE	DOSSIN Danièle	PINS Marcel	SALETTI Maria	LELIEVRE Martine	GOUJET Vanessa
SIERCK-LES-BAINS	BERTHE Henri	WECHTLER Christian	GATEAU Benjamin	HAVENNE Marion	FIRMIN Aurélien
TERVILLE	ETTINGER Alain <i>suppléante HUOT Béatrice</i>	BIER Philippe <i>suppléant MEFTAH Abed</i>	POTIER Christine <i>suppléant ZIEGLER Damien</i>	LAURENT Nadine <i>suppléante WENK Gabrielle</i>	HENGEL Gilbert <i>suppléant PERNICENI Mikaël</i>
THONVILLE	PEZIN Jacqueline	BERTRAND Danièle	STARCK Cathy	NILLES Paul	VAÏSSE Brigitte
UCKANGE	HAFFNER Marie-France <i>Suppléante STEIN Christiane</i>	SRIDI Smail <i>Suppléant BINDA Daniel</i>	BERRET Charles <i>Suppléante KIRSCH SOARE Danielle</i>	LOUGASSI Sillon <i>Suppléant BERADAI Charef</i>	JONGLEUX Muriel <i>Suppléant BOURZAK-DALI Wakil</i>
VITRY-SUR-ORNE	VEGLIA Vincent	GOBBI Anthony	AZORIT Elise	AUER Paul	DAL CENGIO Swisa
YUTZ	VITTOZZI Sophie <i>BRACH Francis</i>	EMO Sabrina <i>EMO Sylvie</i>	MERTZ Christian <i>HEBTING Isabelle</i>	KADDAR Hayet <i>HENRY Sylvie</i>	LANDRAGIN Pascal <i>GUERDER Bénédicte</i>

---

## Avis CDAC du 07/12/2023 (Rohrbach-lès-Bitche, SCI Rohrbach)

### **Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) du 7 décembre 2023 (Rohrbach-lès-Bitche, SCI Rohrbach).**

**Direction** : Préfecture - Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial

**Signataire** : Anne Blanc

**Qualité du Signataire** : La Présidente de la Commission nationale d'aménagement commercial

**Date de signature** : 10/01/2024

**Lieu de consultation du document** : CDAC

**Date de publication** : 15/01/2024

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Moselle  
Arrivée

10 JAN. 2024

COMMISSION NATIONALE  
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DCAT  
Secrétariat de la CDAC

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU le code de commerce ;
- VU la demande de permis de construire n° PC 057 589 23B 0007, déposée en mairie de Rohrbach-les-Bitche le 10 mai 2023 ;
- VU le recours formé par la société « SUPERMARCHES MATCH », enregistré le 25 août 2023 sous le numéro P 05091 57 23RT01 ;

dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial de la Moselle en date du 19 juillet 2023 relatif au projet de la société civile immobilière « ROHRBACH », concernant l'extension, à Rohrbach les Bitche, de 490 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial passant de 6 669 m<sup>2</sup> à 7 159 m<sup>2</sup>, par l'extension de 430 m<sup>2</sup> d'un hypermarché « SUPER U » passant de 2 833 m<sup>2</sup> à 3 263 m<sup>2</sup> et création d'une cellule non alimentaire (fleuriste) de 60 m<sup>2</sup> et l'extension de son point permanent de retrait d'achats au détail commandés par voie télématique et organisé pour l'accès en automobile passant de 2 à 4 pistes de ravitaillement et de 28 à 243 m<sup>2</sup> d'emprise au sol affectée au retrait des marchandises ;

- VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 29 novembre 2023 ;
- VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 28 novembre 2023 ;

Après avoir entendu :

M. Jérémie KUMIELAN, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteure ;

Me Caroline MEILLARD GUGUEN, avocate ;

M. Gabriel SCHEH, maire de Rohrbach-les-Bitche, M. Raphaël JUNG, représentant la société « Système U » et Me Rémy DEMARET, avocat ;

Mme Catherine DEVAUX, commissaire du Gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 7 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le requérant exploite un hypermarché situé à Bitche, à 12,6 kilomètres, soit 16 minutes de temps de trajet du projet, hors de la zone de chalandise initialement arrêtée par le pétitionnaire ; que toutefois, au regard des éléments apportés par le pétitionnaire et le requérant au cours de l'instruction devant la Commission nationale, il convient de redessiner les contours de la zone de chalandise du présent projet afin d'y inclure la commune de Bitche ;

**CONSIDÉRANT** que le projet se situe 17 route de Strasbourg sur la commune de Rohrbach les Bitché, au sein de la zone commerciale de la commune à 1,2 km, 4 minutes au nord-est du centre-ville ;

**CONSIDÉRANT** qu'en termes d'aménagement du territoire, même si la zone de chalandise est en déprise démographique (-4% / 28 096 habitants), la commune d'implantation du projet connaît une hausse certaine de sa démographie (+ 8,4% / 2 305 habitants) ; qu'ainsi, le projet sera en mesure de répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants de la commune ; que par ailleurs, ni la commune d'implantation, ni les autres communes de la zone de chalandise initialement arrêtée par le pétitionnaire ne sont concernées par un dispositif de soutien des centralités : les programmes « Petites Villes de Demain », ou « Action Cœur de Ville » ne sont pas déployés sur le territoire ; qu'enfin, le site est bien desservi par le réseau routier départemental ;

**CONSIDÉRANT** qu'en termes de développement durable, le projet permettra de disposer d'un volet paysager amélioré avec la plantation de 34 nouveaux arbres (83 au total) ; que de surcroît, le projet est vertueux en matière de photovoltaïques avec l'aménagement de 1 515 m<sup>2</sup> de panneaux apposés sur des ombrières sises sur le parc de stationnement ;

**CONSIDÉRANT** enfin qu'en termes de protection des consommateurs, le projet permet d'améliorer le confort d'achat et la modernité d'un équipement commercial qui n'a pas connu d'évolutions depuis 2007 et que la sécurité des consommateurs est améliorée grâce à l'aménagement d'un accès spécifique pour les véhicules de livraisons, garantissant ainsi d'éviter tout risque de conflits d'usage sur le site ;

**CONSIDÉRANT** qu'ainsi le projet répond aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

#### EN CONSEQUENCE:

- rejette le recours susvisé ;

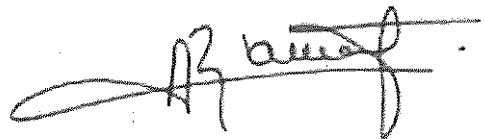
- émet un avis favorable au projet de la société civile immobilière « ROHRBACH », concernant l'extension, à Rohrbach les Bitché (Moselle), de 490 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial passant de 6 669 m<sup>2</sup> à 7 159 m<sup>2</sup>, par l'extension de 430 m<sup>2</sup> d'un hypermarché « SUPER U » passant de 2 833 m<sup>2</sup> à 3 263 m<sup>2</sup> et création d'une cellule non alimentaire (fleuriste) de 60 m<sup>2</sup> et l'extension de son point permanent de retrait d'achats au détail commandés par voie télématique et organisé pour l'accès en automobile passant de 2 à 4 pistes de ravitaillement et de 28 à 243 m<sup>2</sup> d'emprise au sol affectée au retrait des marchandises.

Votes favorables : 9

Vote défavorable : 0

Abstention : 0

La Présidente de la Commission  
nationale d'aménagement commercial,



Anne BLANC

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET**  
**JOINT A L'AVIS<sup>1</sup> DE LA CNAC<sup>2</sup> N° P 05091 57 23RT01 DU 07/12/2023**  
 (articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

**POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL**  
 (a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m <sup>2</sup> )		28 393 m <sup>2</sup>		
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)				
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A		
		Nombre de S	0	
		Nombre de A/S	1	
	Après projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S	2	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m <sup>2</sup> )		6 803 m <sup>2</sup>	
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m <sup>2</sup> )		0	
	Autres surfaces non imperméabilisées : m <sup>2</sup> et matériaux / procédés utilisés		Stationnement perméable : 962 m <sup>2</sup> / sol composite et gravier	
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m <sup>2</sup> et localisation		50 m <sup>2</sup> en toiture des bâtiments 1 515 m <sup>2</sup> en ombrières	
	Eoliennes (nombre et localisation)		0	
	Autres procédés (m <sup>2</sup> / nombre et localisation) et observations éventuelles :		Pose d'un revêtement thermo-réfléctif passif type « cool roofing » sur 1 799 m <sup>2</sup> de toiture	
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision				

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

<sup>2</sup> Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

## POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6)  Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Surface de vente (SV) totale		6 669 m <sup>2</sup>				
		Magasins de SV ≥300 m <sup>2</sup>	Nombre		1			
			SV/magasin <sup>3</sup>		2 833m <sup>2</sup>	990	2 718	
	Secteur (1 ou 2)		1	1	2			
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		7 159 m <sup>2</sup>				
		Magasins de SV ≥300 m <sup>2</sup>	Nombre		1			
SV/magasin <sup>4</sup>			3 263 m <sup>2</sup>	990	2 718			
Secteur (1 ou 2)		1	1	2				
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752- 6)	Avant projet	Nombre de places	Total	255				
			Electriques/hybrides	0				
			Co-voiturage	0				
			Auto-partage	0				
			Perméables	0				
	Après projet	Nombre de places	Total	251				
			Electriques/hybrides	7				
			Co-voiturage	0				
			Auto-partage	0				
			Perméables	58				

## POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet	2	
	Après projet	4	
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m <sup>2</sup> )	Avant projet	28 m <sup>2</sup>	
	Après projet	243 m <sup>2</sup>	

<sup>3</sup> Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m<sup>2</sup>, ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m<sup>2</sup> sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m<sup>2</sup> ».

<sup>4</sup> Cf. (2)

---

## Arrêté N°01/CS/2024 du 11 janvier 2024

**Portant convocation du collège électoral de la commune de SAINT MEDARD les dimanche 3 mars 2024 et 10 mars 2024 pour procéder à l'élection de deux conseillers municipaux, et fixant les lieux, dates et heures limite de dépôt des déclarations de candidature pour chaque tour de scrutin.**

**Direction :** Sous-Préfecture de SARREBOURG - CHÂTEAU-SALINS

**Signataire :** Jacques Banderier

**Qualité du Signataire :** Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet

**Date de signature :** 11/01/2024

**Lieu de consultation du document :** Sous-préfecture de Sarrebourg /Château-Salins

**Date de publication :** 15/01/2024

---



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarrebourg /Château-Salins

Antenne de Château-Salins

Pôle de l'intercommunalité, de la  
réglementation et des élections

## ARRÊTÉ

N° 01/CS/2024 du 11 janvier 2024

**Portant convocation du collège électoral de la commune de SAINT MEDARD les dimanche 3 mars 2024 et 10 mars 2024 pour procéder à l'élection de deux conseillers municipaux, et fixant les lieux, dates et heures limite de dépôt des déclarations de candidature pour chaque tour de scrutin.**

Le préfet de la Moselle  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national de Mérite

- VU le code électoral et notamment les articles L.16, L.247, L.252, L.253, L.258 et R.26 ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-3, L.2122-14 et R.2121-1 ;
- VU l'arrêté préfectoral SG 2016/ C-01 du 16 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Moselle ;
- VU l'arrêté de la DCL n° 2023-A-42 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Jacques BANDERIER, Sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins ;
- VU la démission de Monsieur Bertrand PETER le 31 mars 2023, conseiller municipal et 2<sup>ème</sup> adjoint ;
- VU la démission de Madame Aurélie SIMON-LALZACE le 21 décembre 2023, Maire de la commune ;

**Considérant** que pour procéder à l'élection du maire, il convient de compléter le conseil municipal et d'organiser une élection partielle complémentaire dans la commune de Saint-Médard en vue d'élire deux conseillers municipaux ;

**Sur proposition** de Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg / Château-Salins

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: Le collège électoral de la commune de Saint-Médard est convoqué le dimanche 3 mars 2024 afin de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux pour le premier tour et si nécessaire le dimanche 10 mars 2024 pour le second tour ;

**Article 2 :** Une déclaration de candidature est obligatoire pour l'ensemble des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants, pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidatures individuelles ou groupées seront préalablement déposées en sous-préfecture, soit par le candidat lui-même, soit par un mandataire qu'il aura désigné aux dates et horaires suivants :

pour le premier tour :

- lundi 12 février 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30,
- mardi 13 février 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30,
- jeudi 15 février 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

pour le second tour :

- lundi 4 mars 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30,
- mardi 5 mars 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30,
- jeudi 7 mars 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

**Article 3 :** Chaque tour de scrutin se déroulera dans le bureau de vote établi à la mairie de la commune de Saint-Médard. Il ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Le dépouillement des résultats suivra immédiatement le scrutin.

**Article 4 :** L'élection aura lieu d'après la liste électorale arrêtée le 19 janvier 2024 telle qu'elle aura pu être modifiée par application des articles L.11-2, L.30 à L.40 et R.18 du code électoral (listes électorales et listes électorales complémentaires). Conformément à l'article L.33 du code électoral, un tableau contenant lesdites modifications sera publié cinq jours avant la réunion des électeurs.

**Article 5 :** Il conviendra d'utiliser des enveloppes de scrutin violettes pour les élections municipales complémentaires.

**Article 6 :** Conformément aux articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>

**Article 7 :** Monsieur le sous-préfet de Sarrebourg-Château-Salins, et Monsieur le premier adjoint de la commune de Saint-Médard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être publié et affiché dans la commune concernée quinze jours au moins avant le jour de l'élection.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet

Jacques BANDERIER

---

# Arrêté arrêté préfectoral 2024-DDT-SERAF-UFC N°02 du 15 janvier 2024

**arrêté préfectoral 2024-DDT-SERAF-UFC N°02 du 15 janvier 2024 ordonnant l'exécution de tirs administratifs de sangliers sur les zones non chassées de la commune de Thionville jusqu'au 29 février 2024.**

**Direction** : Direction Départementale des Territoires de la Moselle

**Signataire** : Claude Souiller

**Qualité du Signataire** : directeur

**Date de signature** : 15/01/2024

**Lieu de consultation du document** : DDT/SERAF/UFC

**Date de publication** : 15/01/2024

---

**ARRETE 2024-DDT-SERAF-UFC N°02**

**du 15 JAN. 2024**

**ordonnant l'exécution de tirs administratifs de sangliers  
sur les zones non chassées de la commune de Thionville jusqu'au 29 février 2024.**

Le préfet de la Moselle,  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,

- Vu l'article L 427-6 du code de l'environnement, relatifs aux chasses et battues générales ou particulières aux animaux nuisibles,
- Vu les articles 17 et 20 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle,
- Vu l'arrêté du 19 pluviôse an V concernant la chasse des animaux nuisibles,
- Vu les arrêtés ministériels du 26 juin 1987 et du 15 février 1995 modifiés fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée,
- Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2023 portant nomination de M. Claude Souiller directeur départemental des territoires de la Moselle,
- Vu les prescriptions techniques et juridiques du plan national de maîtrise du sanglier instaurées par la circulaire ministérielle du 31 juillet 2009,
- Vu l'arrêté préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC N° 48 du 22 juillet 2021 approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique en Moselle pour la période de 2021 à 2027,
- Vu l'arrêté préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC N°70 du 19 novembre 2021 décidant de mesures de régulation des populations de sangliers en Moselle,
- Vu l'arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°7 du 28 février 2023 modifié autorisant le tir administratif du sanglier en période sensible pour les productions agricoles jusqu'au 31 décembre 2023, mis en œuvre sur le secteur 4 pour les communes de Algrange, Fontoy et Havange ainsi que sur la commune limitrophe de Thionville à compter du 16 octobre 2023 dont le bilan à Thionville est de 24 suidés abattus en 9 sorties,
- Vu l'arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°18 du 5 avril 2023 fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2023-2024,
- Vu l'arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UC N°30 du 24 mai 2023 modifié portant création de circonscriptions de louveterie en Moselle et portant nomination des lieutenants de louveterie en Moselle jusqu'au 31 décembre 2024,
- Vu l'arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°33 du 27 juin 2023 fixant la liste et les modalités de destruction des animaux classés « susceptibles d'occasionner des dégâts » par arrêté pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 30 juin 2024,
- Vu l'arrêté préfectoral SGCD/2023/N°121 du 21 juillet 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Moselle,

Vu l'arrêté préfectoral DCL 2023/A-40 du 15 novembre 2023 portant délégation de signature à monsieur Claude Souiller, directeur départemental des territoires de la Moselle (compétence générale),

Vu le courriel de la mairie de Thionville en date du 4 janvier 2024 signalant la présence de sangliers dans le quartier de la Côte des Roses, à proximité des habitations et sollicitant, compte des risques d'atteinte à la sécurité publique, une intervention de l'État dans les secteurs situés hors lots de chasse,

Vu l'avis favorable du président de la fédération départementale des chasseurs de la Moselle en date du 10 janvier 2024,

Considérant l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (A.N.S.E.S.) suite à la saisine n°2018-SA-0218 qui considère qu'une densité importante de sangliers constitue un facteur de risque important de transmission et de diffusion de la peste porcine africaine et que, par suite, la diminution des populations de sangliers est préconisée pour réduire le risque de diffusion éventuelle du virus,

Considérant le niveau de dégâts agricoles relevés sur la commune de Thionville qui s'élèvent en 2022 à 8,25 ha et en 2023 (au 03/11/2023) à 11,32 ha,

Considérant le niveau des dégâts agricoles constatés sur la commune de Thionville traduisant une situation de déséquilibre agro-sylvo-cynégétique,

Considérant la présence de sangliers en zone urbanisée de Thionville et les risques d'atteinte à la sécurité publique,

Considérant la capacité des sangliers à évoluer d'un territoire de chasse à l'autre et la nécessité à intervenir sur l'ensemble des territoires favorables au sanglier,

Considérant l'intérêt à mettre en place des tirs administratifs de régulation des sangliers sur la commune de Thionville compte tenu des enjeux en cause,

Considérant le classement du sanglier comme animal susceptible d'occasionner des dégâts dans le département de la Moselle,

Considérant le défaut de régulation des populations de sangliers par les détenteurs des territoires de chasse de la commune de Thionville et l'intérêt à assurer la régulation des populations sur les territoires limitrophes de manière à éviter la constitution de zones refuge,

Considérant l'intérêt à éviter toute concentration de sangliers à proximité de zones habitées ou agricoles compte tenu des enjeux de sécurité publique et économiques en cause,

Considérant l'intérêt à maintenir les populations de sangliers à un niveau de population compatible avec les intérêts définis par l'article R.427-6 du code de l'environnement,

Considérant l'absence de solution alternative efficiente pour répondre aux motifs tirés de l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, de la prévention des dommages importants aux activités agricoles, forestières et à la protection de la faune et de la flore, de la protection contre les dommages importants à d'autres formes de propriété,

Sur proposition de l'adjoint de l'adjoint à la cheffe du service économie rurale, agricole et forestière de la direction départementale des territoires de la Moselle,

## **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> Il est ordonné l'exécution de tirs administratifs au sanglier, par tous moyens, de jour comme de nuit, sur les zones non chassées de la commune de Thionville, en priorité dans le quartier de la Côte des Roses, jusqu'au 29 février 2024.

Article 2 Les tirs administratifs sont réalisés sous le contrôle et la responsabilité technique des lieutenants de louveterie en charge des communes concernées. Ces lieutenants de louveterie peuvent s'adjoindre l'aide d'autres lieutenants de louveterie de la Moselle ainsi que d'une personne majeure de leur choix qui ne peut pas faire usage d'une arme.  
Les personnes susvisées peuvent être accompagnées de chiens.

- Article 3 Toute intervention (décantonnement d'animaux, obstruction de chemins, circulation de véhicules, utilisation d'engins sonores etc) de nature à entraver la préparation et le bon déroulement des actions prévues par le présent arrêté est interdite à quiconque.  
Il est interdit à toute personne qui n'est pas associée au dispositif de pénétrer dans le périmètre où les tirs administratifs sont en cours.
- Article 4 Pendant l'exécution des tirs administratifs, en tant que de besoin, est requise la participation de tout service de police ou de gendarmerie nationale territorialement compétent, pour assurer la sécurité à l'intérieur et en bordure de la zone où se déroulent les opérations.
- Article 5 Les sangliers abattus lors de ces tirs administratifs sont à la disposition de l'association des lieutenants de louveterie de la Moselle.
- Article 6 A l'issue de chaque séance de tirs administratifs, les lieutenants de louveterie en charge des communes concernées adressent sous 48h00 un compte-rendu à la direction départementale des territoires de la Moselle-unité forêt-chasse (ddt-chasse@moselle.gouv.fr) en indiquant sexe et poids vidé des suidés abattus.
- Article 7 Le présent arrêté est affiché publiquement en mairie de Thionville jusqu'à la fin de son application.
- Article 8 Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le sous-préfet de Thionville, le directeur départemental des territoires de la Moselle, le général commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle, la directrice départementale de la sécurité publique de la Moselle, le responsable départemental de l'office français de la biodiversité de la Moselle et les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle (consultable avec le lien <https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>) et qui est notifié au maire de Thionville, au président de la fédération départementale des chasseurs de la Moselle et au président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers de la Moselle.

Pour le préfet  
Le directeur départemental des territoires



Claude Souiller

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

---

## Arrêté N° 2023-DREAL-EBP-0184 du 27/12/2023

### Arrêté portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées

**Direction** : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Grand Est

**Signataire** : Marie-Pierre LAIGRE

**Qualité du Signataire** : Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur Régional, Par subdélégation, l'adjointe au Chef du Service Eau, Biodiversité, Paysages

**Date de signature** : 27/12/2023

**Lieu de consultation du document** : Pour le PrAdjointe au Chef du Service Eau, Biodiversité, Paysages

**Date de publication** : 15/01/2024

---

**PREFET DE LA MOSELLE**

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DU GRAND EST**

Affaire suivie par : Dolorès BAJOLET  
[dolores.bajolet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dolores.bajolet@developpement-durable.gouv.fr)  
Tel : 03 51 37 60 30

**ARRETE**

N° 2023-DREAL-EBP-0184

Arrêté portant autorisation de pénétrer sur  
les propriétés privées

**LE PREFET DE LA MOSELLE**

Vu le code de l'Environnement, notamment son article L411-1A ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics modifiée ;

Vu la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée et modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent TOUVET, préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 mai 2018 nommant M. Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-A-84 du 31 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé VANLAER, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral DREAL SG-2023-35 du 09 novembre 2023 portant subdélégation de signature ;

Sur la proposition de M. Hervé VANLAER, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est.

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er**

En vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel en région Grand Est, les agents du service Eau, Biodiversité et Paysages de la direction régionale en charge de l'environnement, (DREAL-SEBP) et ceux auxquels cette administration aura délégué ses droits sont autorisés à procéder sur l'ensemble des communes du territoire du département de la Moselle, à toutes les opérations nécessaires à la conduite des inventaires visant la connaissance du sol, de la végétation et tout renseignement d'ordre écologique, à toutes les opérations qu'exigent leurs travaux et, à cet effet, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations.

La présente autorisation est accordée jusqu'au 31 Décembre 2026.

### **ARTICLE 2**

Chacun de ces agents sera en possession d'une copie certifiée conforme au présent arrêté ainsi que d'un ordre de mission qui devront être présentés à toute réquisition.

### **ARTICLE 3**

L'introduction des agents dans les propriétés closes autres que les maisons d'habitation ne pourra, cependant, avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 29 décembre 1892, c'est-à-dire cinq jours après notification du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété. Ces notifications seront effectuées par la direction régionale en charge de l'environnement.

### **ARTICLE 4**

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études aucun trouble ni empêchement.

### **ARTICLE 5**

Les maires des communes concernées seront invités à prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations envisagées.

En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

## **ARTICLE 6**

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires seront à la charge de l'Administration. A défaut d'entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif compétent.

## **ARTICLE 7**

Sans préjudice de l'application de l'article 226 4, dans le cas où le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement, pénétrer sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui, sauf les cas où la loi le permet, constitue une contravention de classe 4. (Art. 226 4 3)

## **ARTICLE 8**

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture,
- Monsieur le sous-préfet de Forbach/Boulay-Moselle,
- Madame la sous-préfète de Sarrebourg/Château-Salins,
- Monsieur le sous-préfet de Sarreguemines,
- Monsieur le sous-préfet de Thionville,
- Monsieur le directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes du département de la Moselle,
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle,
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Metz, le 27 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Régional,  
Par subdélégation, l'adjointe au Chef du  
Service Eau, Biodiversité, Paysages



Adjointe au chef du Service Eau,  
Biodiversité, Paysage  
Marie-Pierre LAIGRE

Marie-Pierre LAIGRE

---

Arrêté n° 2024-01 du 12/01/2024

**portant déclaration d'abandon du bateau «Sarah et Louis» situé sur l'étang du Stock  
sur la commune de Rhodes**

**Direction** : Voies Navigables de France

**Signataire** : Richard SMITH

**Qualité du Signataire** : Pour le préfet, secrétaire général

**Date de signature** : 12/01/2024

**Lieu de consultation du document** : VNF

**Date de publication** : 15/01/2024

---

**ARRETE n° 2024-01**

**portant déclaration d'abandon du bateau «Sarah et Louis » situé sur l'étang du Stock  
sur la commune de Rhodes**

Le préfet de la Moselle,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1127-3 ;

**Vu** le code des transports et notamment les articles L.4311-1, L.4314-1, R.4313-14 et suivants et D.4314-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2023-A-5 du 6 février 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**Vu** le constat d'abandon présumé établi par un agent assermenté, le 2 juin 2023, concernant le bateau « Sarah et Louis » de type voilier – série Shériff – numéro de série 858 stationnant sur le domaine public fluvial confié à voies navigables de France ;

**Considérant** que ledit constat a fait l'objet d'un affichage sur le bateau ;

**Considérant** que sans connaissance du propriétaire du bateau aucune notification dudit constat et la mise en demeure n'a pu être effectuée ;

**Considérant** qu'aucune suite n'a été donnée par le propriétaire, gardien ou conducteur pour remédier à l'état d'abandon du bateau, que le délai de 6 mois prévu par le code général de la propriété des personnes publiques a été respecté et, à ce jour, est expiré ;

**Sur proposition** du directeur territorial de Strasbourg de voies navigables de France,

## ARRETE

**Article 1 :** Le bateau « Sarah et Louis », type voilier – série Shériff – numéro de série 858, actuellement stationné sur l'étang du Stock au droit de la RD 95 face à la cornée de Rhodes, sur la commune de Rhodes (57810), est déclaré à l'état d'abandon.

**Article 2 :** La propriété dudit bateau est transférée à voies navigables de France, gestionnaire du domaine public fluvial concerné.

**Article 3 :** Le présent arrêté ne pourra être notifié au dernier propriétaire par manque d'information sur son identité.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le directeur territorial de Strasbourg de voies navigables de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le

12 JAN. 2024

Pour le préfet,  
le secrétaire général

Richard Smith

### Voies et délais de recours :

*Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

*Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle dans ce même délai. Dans ce cas, la décision expresse de rejet de ce recours dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'autorité administrative dudit recours – ou le rejet tacite né du silence gardé par l'autorité administrative dans ce délai – peut faire l'objet du recours contentieux prévu à l'alinéa précédent.*

*Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.*

---

Arrêté n° 2024-0286 du 11/01/2024

**Portant composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier de SARREGUEMINES**

**Direction** : Agence Régionale de Santé Grand Est

**Signataire** : Sandra Monteiro

**Qualité du Signataire** : La Directrice Générale de l'ARS Grand Est, Et par délégation,

**Date de signature** : 11/01/2024

**Lieu de consultation du document** : ARS

**Date de publication** : 15/01/2024

---

## **ARRETE ARS Grand Est n° 2024-0286 du 11/01/2024**

Portant composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier de SARREGUEMINES

### **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles R 3222-4 et suivants ;
- VU** la loi n° 2011-805 du 05 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge modifiée par la loi du 27 septembre 2013 ;
- VU** le décret n° 2011-847 du 18 juillet 2011 relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
- VU** le décret n° 2016-94 du 1<sup>er</sup> février 2016 portant application des dispositions de la loi du 27 septembre 2013 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de prise en charge ;
- VU** le décret du 03 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie CAYRE en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté n° 2017-3105 du 05 septembre 2017 relatif à la désignation des établissements de santé pour assurer la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement ;
- VU** l'arrêté ARS Grand-Est n° 2020/4339 du 22 décembre 2020 relatif à la nomination des membres de la commission de suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier de SARREGUEMINES ;
- VU** l'arrêté ARS Grand-Est n° 2021-0531 du 10 février 2021 modifiant l'arrêté ARS Grand-Est n° 2020/4339 du 22 décembre 2020 relatif à la nomination des membres de la commission de suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier de SARREGUEMINES ;
- VU** l'arrêté ARS Grand-Est n° 2021-1742 du 04 mai 2021 modifiant l'arrêté ARS Grand-Est n° 2020/4339 du 22 décembre 2020 relatif à la nomination des membres de la commission de suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier de SARREGUEMINES ;

**Considérant** que le mandat des médecins psychiatres membres de la Commission de Suivi Médical est arrivé à échéance le 02/01/2024 ;

---

## ARRETE

---

**Article 1** : La composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier de SARREGUEMINES créée conformément à l'article R 3222-4 du code de la santé publique est renouvelée comme suit pour une durée de trois ans à compter du 02 janvier 2024 :

1° un médecin de l'Agence Régionale de Santé Grand Est :

- *Désignation d'un médecin est en cours de réalisation*

2° trois psychiatres hospitaliers n'exerçant pas leur activité dans l'unité pour malades difficiles :

- Monsieur le docteur Jacques HENRY, Centre Hospitalier de JURY titulaire
- Monsieur le docteur Claude RANDRIANARISOA, EPSAN de BRUMATH, suppléant
  
- Monsieur le docteur Pierre HORRACH, SMPR de METZ, titulaire
- Monsieur le docteur Guillaume VLAMYNCK, SMPR de METZ, suppléant
  
- Monsieur le docteur Frédéric TRIEBSCH, Centre Hospitalier Spécialisé de SARREGUEMINES, titulaire
- Madame le docteur Valentina MATEI, Centre Hospitalier Spécialisé de SARREGUEMINES, suppléante

La commission élit son président en son sein.

**Article 2** : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le directeur du centre hospitalier de SARREGUEMINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de département de la Moselle.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,

Signé électroniquement par :  
Sandra MONTEIRO  
Date de signature : 11/01/2024  
Qualité : Directrice Déléguée aux  
Affaires Juridiques - Sandra  
MONTEIRO

---

# Arrêté Fermeture exceptionnelle au public - SIP de FORBACH

## Fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers de FORBACH

**Direction** : Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle

**Signataire** : Etienne EFFA

**Qualité du Signataire** : Directeur départemental des Finances Publiques de la Moselle

**Date de signature** : 12/01/2024

**Lieu de consultation du document** : DDFIP 57

**Résumé** : Décision de fermeture exceptionnelle du SIP de FORBACH le 17 janvier 2024.

**Date de publication** : 15/01/2024

---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA MOSELLE**

1, rue François de Curel  
BP 41054  
57036 METZ CEDEX 1



FINANCES PUBLIQUES

Metz, le 12 janvier 2024

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA MOSELLE**

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public  
de services de la Direction départementale  
des finances publiques de la Moselle**

**Le directeur départemental des finances publiques de la Moselle**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL n°2020-A-67 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale de la Moselle,

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Service des impôts des particuliers de Forbach sera exceptionnellement fermé le 17 janvier 2024.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des finances publiques de la Moselle,

  
Étienne EFFA

---

# Décision AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU 02/12/2022

## **Décisions administratives relatives aux soins sous contrainte et à la transmission de documents au Juge des Libertés et de la Détention**

**Direction** : Centre Hospitalier Spécialisé de SARREGUEMINES

**Signataire** : François GASPARINA

**Qualité du Signataire** : directeur des hopit

**Date de signature** : 12/01/2024

**Lieu de consultation du document** : CHS Sarreguemines

**Date de publication** : 15/01/2024

---

CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SARREGUEMINES	<b>AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU 02/12/2022</b> ----- <b>Décisions administratives relatives aux soins sous contrainte et à la transmission de documents au Juge des Libertés et de la Détention</b>	12 janvier 2024
---	--	-----------------

**LE DIRECTEUR**  
**DU CENTRE HOSPITALIER ET DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE SARREGUEMINES,**

**Vu** le Code de la Santé Publique

**Vu** la loi n°2011/803 du 05 juillet 2011, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge

**Vu** la loi n°2016/41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

**Vu** le décret n°2011/846 du 18 juillet 2011, relatif à la procédure judiciaire de mainlevée ou de contrôle des mesures de soins psychiatriques

**Vu** l'instruction du 29 mars 2017 relative à la politique de réduction des pratiques d'isolement et de contention au sein des établissements de santé autorisés en psychiatrie et désignés pour assurer des soins psychiatriques sans consentement

**DECIDE**

**Article 1 :** Le personnel administratif de catégorie hiérarchique B, dont le nom suit, bénéficie d'une délégation de signature pour les décisions d'admission en soins, les décisions de maintien et les décisions de levée des mesures de soins psychiatriques sous contrainte, relevant de la compétence du directeur. Sont concernées les décisions de Soins sur Demande d'un Tiers (SDT), de Soins sur Demande d'un Tiers en Urgence (SDT U) et de Soins en cas de Péril Imminent (SPI).

La transmission au Juge des Libertés et de la Détention des requêtes relatives aux mesures d'isolement et de contention fait également partie du champ de la présente délégation de signature.

La présente délégation de signature ne concerne pas les décisions d'autorisation pour les sorties de courte durée.

**Article 2 :** La délégataire s'engage à utiliser sa délégation de signature dans le respect de la réglementation. Elle rend compte des décisions prises au Directeur à sa demande et à chaque fois que nécessaire.

**Article 3 :** La présente décision prend effet le 12 janvier 2024 et toutes les autres dispositions de la délégation initiales restent d'actualité.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Moselle et est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Sarreguemines, le 12 janvier 2024

Le Directeur des Hôpitaux de  
Sarreguemines et de l'EHPAD de  
Puttrelange-aux-Lacs,

François CASPARINA

La déléguée :

Christelle ARBRUN



---

Arrêté 2024/DS/001 du 12/01/2023

**portant modification d'habilitation justice de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)« Les Bacelles» à Metz, gérée par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA)**

**Direction** : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Moselle

**Signataire** : Laurent Touvet

**Qualité du Signataire** : Le préfet

**Date de signature** : 12/01/2024

**Lieu de consultation du document** : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Moselle

**Date de publication** : 15/01/2024

---



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° 2024-DS-001

en date du 12 JAN. 2024

**portant modification d'habilitation justice de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Les Bacelles » à Metz, gérée par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA)**

**Le préfet de la Moselle**  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 313-10 ;
- Vu le Code de la justice pénale des mineurs, notamment ses articles L. 113-6, R. 241-3 à R. 241-9 et D-241-38 ;
- Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- Vu l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental de la Moselle du 1er avril 2005 portant autorisation de la MECS « Les Bacelles » située à Metz et gérée par le CMSEA ;
- Vu les arrêtés conjoints du préfet et du président du conseil départemental de la Moselle respectivement datés des 24 juillet 2017, 13 janvier 2020, 29 mars 2022 et 5 décembre 2023 portant modification d'autorisation de la MECS « Les Bacelles » située à Metz et gérée par le CMSEA ;
- Vu l'arrêté du préfet de la Moselle du 29 décembre 2019 portant renouvellement d'habilitation justice de la MECS « Les Bacelles » située à Metz et gérée par le CMSEA ;

Vu l'arrêté DCL n° 2023-A-05 du 6 février 2023 portant délégation de signature de Monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu le schéma enfance jeunesse familles 2019-2023 approuvé par le Département en date du 19 mars 2019 ;

Considérant que suite à la modification d'autorisation de la MECS « Les Bacelles », actée par l'arrêté du 5 décembre 2023 susvisé, il est nécessaire de modifier l'habilitation justice qui a été délivrée à ce même établissement le 29 décembre 2019 ;

Considérant la qualité du projet, les garanties techniques, financières et morales présentées ainsi que les engagements pris par le demandeur pour garantir les conditions d'éducation, de sécurité et de continuité du service ;

Sur proposition de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est, du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle et du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 décembre 2019 portant renouvellement d'habilitation justice de la MECS « Les Bacelles » est modifié comme suit :

La MECS « Les Bacelles », située 6, rue Saint-Ferroy - 57000 Metz, gérée par le CMSEA dont le siège est situé 47, rue Dupont des Loges - 57000 Metz est habilitée à hauteur de 110 places pour des filles et garçons âgés de 6 jusqu'à 18 ans, aux titres :

- des articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- du Code de la justice pénale des mineurs.

Les places obéissent à la répartition suivante :

- « Internat diversifié » situé 6, rue St Ferroy - 57000 Metz, de 17 places pour des garçons et filles âgés de 6 jusqu'à 18 ans :

- o Internat classique ;
- o Appartements pour adolescents ;
- o Modulable ;
- o Une place de lit-repère.

- « Mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes majeurs » situé 6, rue St Ferroy - 57000 Metz, de 24 places pour des garçons et filles âgés de 13 jusqu'à 18 ans.

- 5 places de repli en « internat diversifié » pour des garçons et filles âgés de 13 jusqu'à 18 ans en cas de crise conjoncturelle au domicile de l'adolescent dans le cadre d'un suivi par le SERAD (Service éducatif renforcé d'accompagnement à domicile) ou par le « Dispositif Mousqueton ».

- « Tempo Ados » (accompagnement diversifié dans et hors les murs), de 50 places pour des garçons et filles âgés de 13 jusqu'à 18 ans comprenant :

- o « Dispositif Caméléon » situé 80 C rue de St Quentin - 57950 Montigny-Les-Metz, de 25 places d'accueil de jour ;

o « Dispositif Mousqueton » situé 4 rue Coislin - 57000 Metz, de 25 places d'accompagnement à domicile des adolescents en fugue.

- « Maison Educative et Thérapeutique » située 1 rue du Bon pasteur - 57000 Metz et 70, route de Boulay-Lauvallieres - 57645 Nouilly, de 12 places d'internat et de 2 places d'appartement de semi-autonomie pour des garçons et filles âgés de 13 jusqu'à 18 ans nécessitant une prise en charge intensive, à la fois éducative, pédagogique et de soins notamment pédopsychiatriques, conformément au cahier des charges pour la création d'un ISEMA pour adolescents dits en situation complexe, signé le 24 mars 2023 par la directrice de la PJJ, la directrice générale de l'offre de soins et le directeur général de la cohésion sociale.

L'établissement appartient au dispositif d'accompagnement spécifique pour adolescent (DASA) du CMSEA.

Dans le cadre de la politique jeune majeur du Département de la Moselle, l'établissement est habilité à poursuivre l'accompagnement du jeune majeur jusqu'à ses 20 ans révolus.

### **Article 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2019 susvisé demeurent inchangées.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication. La date d'échéance pour le prochain renouvellement d'habilitation justice demeure fixée par référence à l'habilitation délivrée le 29 décembre 2019.

### **Article 4 :**

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux représentants légaux de l'établissement ou service concerné.

### **Article 5 :**

En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le préfet du département, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux par voie postale auprès du tribunal administratif territorialement compétent ou par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

**Article 6 :**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est, le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle, le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Metz, le 12 JAN. 2024

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

  
Richard Smith

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1  
Tél. 03 87 34 87 34

---

Contact : [pref-imprimerie@moselle.gouv.fr](mailto:pref-imprimerie@moselle.gouv.fr)

---

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle